



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL
OISE-PAYS DE FRANCE**

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 26 JUIN 2019**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL
OISE-PAYS DE FRANCE**

COMITE SYNDICAL DU 26 JUIN 2019

ORDRE DU JOUR

Désignation du Secrétaire de séance	5
Approbation du procès-verbal du 26 mars 2019	7
Programme d'actions 2019	17
Décisions modificatives	71
Fixation des taux de promotion concernant les possibilités d'avancement de grade	83
Décisions du Bureau et du Président	87
Questions diverses	93

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DU 26 MARS 2019**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à vingt heures trente s'est réuni, à la salle municipale « La Cantinoise » de la commune de Viarmes, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 6 mars 2019, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	74
Nombre de membres présents	25
Nombre de membres ayant pouvoir	17
Nombre de votants	42

Etaient présents :

Collège des Régions : Manoëlle MARTIN

Collège des Départements : Nicole COLIN, Daniel DESSE

Collège des Communes : Daniel DOUCELIN, Irène GRAZDA, Vincent BOUCHER, Alain RINCHEVAL, Philibert DE MOUSTIER, François DUMOULIN, Emmanuel DE NOAILLES, Yveline LE MIGNOT, Hervé LECŒUR, Dominique DUFUMIER, Patrice MARCHAND, Nicolas MOULA, Alain MELIN, Daniel FROMENT, Bernard FLAMANT, Ariane COLLARD, Alain VERON, Yves CHERON, Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Sarah BEHAGUE, Emmanuel RAMBURE-LAMBERT, Jean-Pierre MALAQUIN

Avaient donné pouvoir : Denis PYPE à Manoëlle MARTIN, Corry NEAU à Nicole COLIN, Anthony ARCIERO à Daniel DESSE, Paule LAMOTTE à Emmanuel DE NOAILLES, Géraldine BYCZINSKI à Yves CHERON, Bertrand BAECKEROOT à Yveline LE MIGNOT, Cédric MORVAN à François DUMOULIN, Jean-Claude CARBONNIER à Irène GRAZDA, Yves MENEZ à Daniel DOUCELIN, Frédéric SERVELLE à Jean-Pierre MALAQUIN, Patrice MENERAT à Emmanuel RAMBURE-LAMBERT, Jacques RENAUD à Ariane COLLARD, Henri HERRY à Nicolas MOULA, Guy NODON à Vincent BOUCHER, Emmanuel DE LA BEDOYERE à Philibert DE MOUSTIER, Philippe FROIDEVAL à Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Bruno SICARD à Patrice MARCHAND

Assistaient également : Pierre BEMELS, Maire de PRESLES Dominique VERDRU, Conseiller Municipal de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, Gérard ALLART, Délégué suppléant de VIARMES, Jean-Marie BONTEMPS, Maire-Adjoint de BELLOY-EN-FRANCE, Philippe BEC, Val d'Oise Environnement, Christophe GALET, Secrétaire au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, Arnaud PENET, Percepteur de Senlis, Jean-Marc GIROUDEAU, Chargé de mission urbanisme au Parc, Monsieur Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission patrimoine naturel, Monsieur Pascal LAMBERT, Chargé de mission SIG/Evaluation.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Il remercie les élus de Viarmes pour leur accueil et la visite guidée du musée dont il complimente la qualité et recommande la visite.

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2019

Le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 19 février 2019 est adopté à l'unanimité.

3 - APPROBATION DU PROJET DE CHARTE REVISEE

Monsieur Patrice MARCHAND explique que, suite à l'enquête publique, le Parc, en lien avec ses partenaires (Régions et Départements), a procédé à la finalisation du projet de Charte.

Il précise que cette étape, avant la consultation par les Régions, des communes, EPCI et Départements, a eu pour finalité :

- De prendre en compte les observations issues de l'enquête publique ainsi que celles émanant de l'Autorité environnementale ;
- D'élaborer les annexes de la Charte, c'est-à-dire : un plan de financement prévisionnel sur 3 ans et la modification des statuts du syndicat mixte.

Monsieur MARCHAND informe qu'il a reçu deux courriers importants qui ont permis de finaliser les statuts.

Le premier courrier émane de la Région Hauts-de-France. Monsieur MARCHAND explique que la Région Hauts-de-France demande qu'il soit écrit que sa contribution pourra évoluer 2 fois sur la durée de la validité de la Charte, dans la limite de 2%, de 2022 à 2034. Par ailleurs la région accepte, si besoin est, de discuter d'une révision des cotisations, en cas d'inflation ou d'évolution des missions du Parc.

Monsieur de MOUSTIER, délégué de BORAN-SUR-OISE, demande si la contribution de la Région augmentera en cas d'adhésion de nouvelles communes.

Monsieur MARCHAND répond que non : la cotisation tient déjà compte de l'élargissement car elle est en augmentation par rapport à aujourd'hui et elle a été calculée sur la base d'environ 72 communes qui, estime-t-on à ce jour, pourraient voter leur intégration dans le Parc.

Monsieur MARCHAND explique que le second courrier émane de la Région Ile-de-France et finalise la répartition des sièges et des voix au Comité syndical et au Bureau.

Il estime que ces deux courriers permettent d'espérer une saisine des communes, départements et EPCI par les Régions d'ici le mois de juin.

Monsieur MARCHAND détaille le budget de fonctionnement annuel proposé pour la période 2019 – 2021, précisant que la période sera décalée d'un an puisqu'elle ne débutera qu'après le renouvellement du classement du Parc (2020-2022).

Il présente ensuite le programme d'actions triennal prévisionnel dont il rappelle les grandes masses financières.

Il précise que les montants ont pour objet de fixer la « volumétrie » des dépenses et des recettes et leur répartition par thématique, l'important étant le chiffre global de 3 915 000 €.

Il rappelle que ce chiffre est cohérent avec nos dépenses actuelles.

Monsieur MARCHAND présente le projet de modification de statuts, en insistant sur la répartition des voix au Comité syndical et au Bureau.

Il explique qu'il est proposé de modifier la représentation actuelle pour la rendre plus cohérente. Il souligne que le Comité syndical examine le DOB et vote le budget et les programmes d'actions et qu'il est donc logique que les Régions et Départements, qui sont les contributeurs majeurs, aient la majorité des voix. Il note que le Bureau est l'instance qui met en œuvre les décisions prises par le Comité syndical et qu'il est essentiel que les élus locaux aient la majorité.

Monsieur MARCHAND présente le règlement intérieur. Il précise que l'article 6 modifie les délais d'envoi des convocations à 15 jours francs.

Il souligne que, pour des raisons pratiques (délais d'avis imposés par l'Etat notamment), il est proposé que le quorum ne soit plus nécessaire au Bureau quand celui-ci donne un avis sur un document ou un projet. Il précise qu'il devient alors une commission d'avis, si le quorum n'est pas atteint.

Monsieur MARCHAND évoque l'article 19 qui stipule que les litiges internes au Parc (entre membres du Syndicat mixte) sont prioritairement traités en interne, de la manière la plus consensuelle possible, en engageant les études techniques et juridiques nécessaires visant à éclairer le débat, en particulier la compatibilité du projet avec la Charte du Parc. Il explique qu'en cas de non résolution du litige, une formule d'arbitrage et de résolution du conflit est inscrite.

Il ajoute que les Régions ont demandé que cet article soit inscrit dans le règlement intérieur plutôt que dans les statuts.

Monsieur de NOAILLES, Maire d'Epinay-Champlâtreux, pose la question du statut particulier des villes-portes.

Monsieur MARCHAND répond que les villes-portes sont des communes partenaires du Parc sans nécessairement en faire partie.

Il précise toutefois que nos villes-portes (Creil, Fosses) sont aussi partiellement comprises dans le périmètre du Parc et payent une cotisation ; ce qui en font des membres de droit du syndicat mixte comme stipulé à l'article 4.1 des statuts.

Monsieur MARCHAND ajoute que les autres communes partiellement comprises du Parc (Précy-sur-Oise, Verneuil-en-Halatte, ...) ne sont pas villes-portes mais payent également une cotisation et sont considérées comme les autres communes.

Monsieur de NOAILLES demande si une commune peut être contrainte d'adhérer au Parc et si ce dernier peut présenter des communes non adhérentes au sein du périmètre.

Monsieur MARCHAND répond qu'il est possible pour un Parc d'avoir des communes non adhérentes au sein de son territoire mais que cette situation n'est pas à rechercher car elle peut remettre en question la cohérence du projet. Il ajoute que, dans ce cas, le CNPN peut tout à fait

donner un avis négatif en avis final. Il souligne que le refus d'adhésion d'une seule commune peut potentiellement faire échouer le renouvellement du classement.

Monsieur MARCHAND propose de procéder à l'approbation des modifications du projet de Charte révisée et des annexes.

Le Comité syndical, à l'unanimité moins le vote contre du délégué d'Epinay-Champlâtreux (3 voix) :

- **Approuve les modifications du projet de Charte révisée qui tiennent compte des observations de l'enquête publique et celles de l'Autorité environnementale ;**
- **Approuve les annexes, à savoir le plan de financement prévisionnel sur 3 ans ainsi que les modifications de statuts du Syndicat mixte.**

Monsieur de NOAILLES prend la parole pour expliquer son vote contre.

Il déclare ne pas être satisfait des réponses apportées aux demandes de la commune sur le projet de Charte et du traitement fait par le Parc du jugement du Conseil d'Etat.

Monsieur MARCHAND répond que le Parc a scrupuleusement respecté l'avis du Conseil d'Etat et a répondu à toutes les observations faites par la commune pendant l'enquête publique, comme cela est indiqué en page 33 du rapport.

Il rappelle que le Conseil d'Etat n'a pas remis en question la qualité paysagère du site, mais a considéré que l'intérêt du projet de stockage de déchets prévalait sur l'intérêt paysager.

Monsieur de NOAILLES indique qu'il n'a pas eu communication de la réponse du Parc.

Monsieur MARCHAND répond que les observations faites pendant l'enquête publique ont été travaillées et que des réponses ont toutes été adressées, par écrit, aux communes. Il ajoute qu'il referra le point des réponses apportées à Epinay-Champlâtreux.

Monsieur de NOAILLES quitte la séance.

4 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Monsieur MARCHAND présente les comptes administratifs 2018 du budget principal et du budget opérationnel.

Il indique que les frais de fonctionnement du Parc ont été assez faibles en 2018, car certains postes ont été vacants. Il rappelle que l'équipe du Parc ne comporte que 17 postes (ce qui est très peu comparé aux autres Parcs).

Monsieur MARCHAND précise que le fonds de roulement de 900 000 € est nécessaire au Parc, pour faire les avances de trésorerie compte tenu des délais d'obtention des crédits. Il note que cette année, il est passé à 1,2 millions d'euros.

Monsieur MARCHAND indique qu'au budget principal présenté dans le document envoyé, une différence de 116 € (en plus sur la section de fonctionnement et en moins sur la section d'investissement) est à noter à la suite d'un changement de compte sur une écriture d'ordre.

M. le Receveur municipal confirme la conformité du budget.

Constatant qu'il n'y a pas de question, Monsieur MARCHAND quitte la salle.

Madame MARTIN met au vote les comptes administratifs 2018.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Approuve les comptes administratifs 2018 du budget principal**
- **Approuve les comptes administratifs 2018 du budget opérationnel.**

5 – COMPTES DE GESTION 2018

Monsieur MARCHAND indique que les comptes de gestion établis sont identiques aux comptes administratifs.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Approuve les comptes de gestion 2018 du budget principal**
- **Approuve les comptes de gestion 2018 du budget opérationnel.**

6 - BUDGETS PRIMITIFS 2019

Monsieur MARCHAND présente le budget primitif du budget principal et celui du budget opérationnel.

Il observe que le rapport est identique au texte du débat d'orientations budgétaires.

Il note que le budget est présenté en suréquilibre, en raison de la reprise des excédents de l'année précédente.

Concernant le budget opérationnel, il cite les opérations qui s'ajoutent au programme d'actions.

Puis, Monsieur MARCHAND met aux voix les deux budgets.

A l'unanimité, le Comité syndicat décide :

- **D'affecter l'excédent du compte administratif 2018 du budget principal à la section correspondante du budget primitif 2019,**
- **D'affecter l'excédent du compte administratif 2018 du budget opérationnel à la section d'investissement du budget primitif 2019,**
- **D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M14 en vigueur, le budget primitif 2019 du budget principal,**
- **De fixer, pour 2019, le montant de la cotisation :**
 - **des communes totalement comprises à 2,57 € par habitant,**
 - **de la commune de Creil à 5 726 €,**
 - **de la commune de Pont-Sainte-Maxence à 21 728 €,**
 - **de la commune de Précy-sur-Oise à 785 €,**
 - **de la commune de Baron à 287 €,**
 - **de la commune de Saint-Maximin à 7 585 €,**
 - **de la commune de Verneuil-en-Halatte 3 741 €,**
 - **de la commune de Fosses à 8 441 €,**
 - **de la commune de Survilliers à 3 871 €,**
- **D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M14 en vigueur, le budget primitif 2019 du budget opérationnel,**
- **D'approuver la régularisation des amortissements du budget opérationnel liés aux dépenses réalisées entre 2010 et 2018, sur les comptes de classe 2.**

- **D'autoriser le Président à solliciter la participation des partenaires financiers,**
- **D'autoriser le Président à contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 300 000 euros**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des participations et subventions.**

7 - CONVENTION-CADRE AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ILE-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND rappelle que le Comité Syndical a validé la mise en place d'une convention pluriannuelle de partenariat entre la Chambre d'agriculture de l'Oise et le Parc et que cette convention permet de poser un cadre administratif et juridique à la coopération du Parc et de la Chambre d'agriculture de l'Oise.

Il ajoute que la signature d'une convention-cadre de partenariat avec la Chambre d'Agriculture Régionale d'Ile-de-France permettra de pouvoir engager le même type d'actions sur le territoire de l'Ile-de-France.

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte la convention-cadre avec la Chambre d'Agriculture d'Ile de France et autorise le Président à la signer.

8 - CONVENTION-CADRE AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Monsieur MARCHAND présente la convention-cadre avec l'Office national des forêts qui a pour objectif de renouveler celle qui est en vigueur actuellement.

Il indique qu'il s'agit d'une simple réactualisation car la collaboration avec l'ONF fonctionne plutôt bien.

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte la convention-cadre avec l'Office National des Forêts ainsi que la convention de gestion des parcours de randonnées annexée, et autorise le Président à les signer.

9 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE

Monsieur MARCHAND propose de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie qui doit effectivement être réactualisée tous les 3 ans.

Il précise que le partenariat avec le Conservatoire donne toute satisfaction.

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte le renouvellement la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et autorise le Président à la signer.

10 - RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Monsieur MARCHAND donne la parole à Pascal LAMBERT pour présenter le rapport d'activités 2018.

Pascal LAMBERT présente le rapport d'activités.

A la demande du Président, il présente à l'assemblée Mme Emmanuelle PILLAERT, nouvelle Chargée de communication et Nathalie THIBAUT qui occupe un poste au secrétariat et a en charge plus particulièrement l'accueil.

Jean-Luc HERCENT fait un point d'information sur le Frelon asiatique

II - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H30 et invite les membres au verre de l'amitié.

Yves CHERON

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président

PROGRAMME D' ACTIONS 2019

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : PROGRAMME D'ACTIONS 2019

Le programme d'actions 2019 est composé de 18 opérations qui couvrent différentes mesures de la future Charte. Ces opérations seront mises en œuvre, une fois le programme voté par les partenaires.

Ces opérations, dont les fiches descriptives sont annexées ci-après, sont :

Orientation I : Préserver et favoriser la biodiversité

Assistance scientifique et technique à la gestion des milieux naturels – 15^{ème} tranche : Dans le cadre des actions engagées en faveur des milieux naturels, le Parc souhaite poursuivre la mission confiée depuis 2007 au Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie et qui fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Le Conservatoire aura en charge le suivi scientifique des actions entreprises, l'accompagnement technique pour la mise en œuvre d'actions de gestion, la réalisation d'inventaires et d'expertises dans des sites où la présence de patrimoine naturel remarquable est constatée.

Coût de l'opération : 55 000 € TTC

Restauration écologique de milieux naturels – 15^{ème} tranche : Le Parc envisage de confier au Chantier d'insertion de Chantilly (Un Château pour l'Emploi) des travaux de restauration écologique de milieux naturels (pelouses, landes, mares et marais).

30 jours d'intervention sont programmés et concernent :

- Le marais de la Troublerie
- Des pelouses sèches à Orry-la-Ville, Avilly-Saint-Léonard, Chantilly, Gouvieux
- Des actions de coupe et d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes, notamment le Cerisier tardif (*Prunus serotina*), l'Aster lancéolé (*Aster lanceolatus*) et le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)
- Des actions de fauche et de restauration de lisière à la Borne Blanche
- La gestion écologique d'un réseau de mares à Luzarches, en forêt de Chantilly

Coût de l'opération : 21 500 € TTC

Création d'un catalogue interactif des variétés fruitières : Le Parc naturel régional Oise- Pays de France mène depuis 2011 un programme de conservation des variétés anciennes d'arbres fruitiers. Ce programme verger a de plus en plus de succès auprès des habitants et des communes. Afin de répondre à leurs attentes, le Parc souhaite proposer sur son nouveau site internet des outils, tels que des vidéos tutoriels sur la plantation, la taille de formation et la taille d'entretien des arbres fruitiers, une cartographie interactive de tous les vergers du territoire, des conseils sur l'entretien des arbres, et un catalogue des variétés fruitières anciennes. L'objectif de la création de ce catalogue est de

- faire connaître les variétés fruitières anciennes et locales
- accompagner les habitants et les communes dans le choix de variétés en fonction des caractéristiques de l'arbre et du fruit

Coût de l'opération : 7 800 € TTC

Orientation 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé

Développement du dispositif d'autostop organisé : Le Parc a mis en place RezoPouce sur son territoire en 2018. A ce jour, 34 communes ont souhaité déployer le dispositif. Une dizaine d'autres communes sont en réflexion ou ont également décidé de rejoindre le dispositif. Pour répondre à ces récentes demandes, il est nécessaire de déposer un programme d'action complémentaire à celui de 2017. Ce programme a pour objet l'adhésion à la SCIC rézopouce pour les deux prochaines années ainsi que la fourniture du matériel (les arrêts) pour les nouvelles communes. Enfin, cette enveloppe va permettre de développer des outils pour la promotion de l'opération auprès du grand public (comme des affiches).

Coût de l'opération : 20 234 € TTC

Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement

Fonds d'intervention « études d'aménagement » : L'enveloppe consacrée à ces « études d'urgence » étant entièrement mobilisée, il est proposé d'abonder le fonds.

Enveloppe du fonds : 70 000 €.

Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal : La diversité du patrimoine végétal (notamment arboré) participe à la richesse écologique, paysagère et patrimoniale du territoire du Parc et à sa mise en valeur. La gestion de ces espaces et éléments représente un véritable enjeu pour le territoire. Différentes études menées par le Parc ont mis en évidence l'urgence et la nécessité d'accompagner les communes sur leur patrimoine arboré (arbres d'alignement, mails, arbres dans l'espace public...). En effet, il apparaît que ces dernières sont le plus souvent démunies face à la gestion de leur patrimoine végétal que ce soit par manque de compétences ou par manque de moyens financiers. Les besoins identifiés portent sur l'entretien des arbres, la gestion courante des éléments, la restauration des vieux sujets, des interventions ponctuelles, l'expertise des arbres, ou le renouvellement du patrimoine, les plantations, la gestion d'espaces verts.

Pour répondre aux besoins identifiés, le Parc naturel régional propose le développement de 3 programmes : Patrimoine des villes et villages du PNR ; Forêts non domaniales ; Arbres fruitiers. Aujourd'hui, ce fonds arrive à échéance, il convient donc de le réabonder.

Enveloppe du fonds : 60 000 €

Valorisation paysagère et écologique des cimetières : Entre 2010 et 2017, le Parc a accompagné 36 communes, 8 golfs, 3 parcs de loisirs et la base militaire de Creil dans la gestion durable de leurs espaces verts. Le Parc propose d'accompagner les communes volontaires dans la valorisation paysagère et écologique de leur cimetière. Suite à un appel à candidatures, 12 communes ont répondu favorablement et 6 ont été sélectionnées pour une première tranche : Montagny-Sainte-Félicité, Ver-sur-Launette, Apremont, Lamorlaye, Fosses, Creil. L'opération proposée comporte la réalisation d'un carnet de 10 fiches techniques et des études d'aménagement et de gestion des cimetières.

Coût de l'opération : 114 360 € TTC

Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales concernant les devantures et les enseignes commerciales : Il s'agit de réaliser un cahier de recommandations architecturales pour les devantures et enseignes commerciales de la commune de Senlis. Ce cahier est destiné prioritairement aux commerçants déjà installés et aux porteurs de projet qui souhaitent ouvrir ou réhabiliter un commerce. Il doit être un outil d'aide au conseil et à la décision pour les élus

amenés à traiter les demandes d'autorisations de devantures et enseignes commerciales.

Coût de l'opération : 15 948 € TTC

Programme de réhabilitation du patrimoine rural : Le Parc lance une nouvelle tranche de réhabilitation du patrimoine rural. 5 projets ont été retenus par la commission Patrimoine historique et culturel pour composer le programme annuel 2019.

- la restauration d'un calvaire à Coye-la-Forêt
- la restauration d'un calvaire à Pont-Sainte-Maxence
- la restauration d'un mur de clôture patrimonial à Fontaine Chaalis
- la restauration d'un portail et d'un mur surmonté d'une grille au Plessis-Luzarches
- la restauration d'une stèle à Ermenonville

Montant des subventions allouées : 42 233 €.

Edition de plaquettes de découverte des villages - 7e série : Le Parc souhaite éditer une 7e série de 5 nouvelles plaquettes de découverte des villages, informatives et pédagogiques. Elles présentent de manière synthétique les richesses patrimoniales d'un village (ou 2 petits et proches). Elles concerneraient notamment les communes de Baron, Saint-Maximin, Raray et Villers-St-Frambourg – Ognon

Coût de l'opération : 5 736 € TTC

Circuits d'interprétation des patrimoines - phase 3 – Chantilly : Chantilly possède un riche patrimoine historique, culturel, naturel et paysager. La commune a souhaité mettre en valeur ces patrimoines en réalisant des circuits d'interprétation des patrimoines. 3 de ces circuits de panneaux explicatifs existent déjà, mais sont démodés et vieillissants. La commune souhaite donc leur renouvellement et leur amélioration, grâce à des informations thématiques simples et vérifiées, des illustrations édifiantes, une mise en page attrayante. Ce circuit viendra compléter l'offre globale du Parc en matière de valorisation du patrimoine historique, constituée des 3 autres circuits d'interprétation des patrimoines à Senlis, Pont-Ste-Maxence et Luzarches, des plaquettes de découverte, des livrets de découverte thématiques et des randonnées guidées.

Coût de l'opération : 24 899 € HT

Orientation 7 : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles

Fonds d'intervention pour des expertises environnementales : Ce fonds doit pouvoir financer, au cas par cas, des expertises ou de petites études permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, continuités écologiques, eau, énergie, bruit, déchets, risque, pollution, ...) dans le cadre d'une réflexion, d'un projet ou de la gestion courante. Ces expertises peuvent aussi permettre de caractériser une nuisance ou une problématique et/ou proposer des solutions pour y remédier.

Enveloppe du fonds : 50 000 €

Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales

Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière : Ce fonds a pour objectif d'apporter une aide technique et financière aux gestionnaires des espaces naturels afin de leur permettre de construire et/ou de réhabiliter des bâtiments liés à leurs activités, dans le respect de l'environnement naturel et bâti dans lequel ils se situent, en soignant tout particulièrement l'insertion paysagère. La précédente enveloppe consacrée à ce fonds arrivant à échéance et plusieurs projets étant à l'étude, le Parc propose de budgétiser une nouvelle enveloppe pour ce fonds.

Enveloppe du fonds : 30 000 €

Développement de l'alimentation locale : En 2018, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a démarré un travail pour développer les circuits courts de proximité. Un diagnostic sur la vente directe a été établi avec les acteurs du territoire concernés. 8 fiches actions ont été rédigées et validées. L'opération proposée vise à répondre à des fiches-actions de ce programme. Elle consiste à poursuivre la communication auprès des producteurs : pré-enseignes, enseignes, renouvellement et impression de la plaquette recensant les Producteurs. Le Parc souhaite également éditer un livre de recettes à base des produits locaux rencontrés sur le territoire du Parc.

Coût de l'opération : 14 188 €

Orientation 10 : Développer l'économie touristique

Aménagement et jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo : Le Parc naturel régional Oise-Pays de France a identifié des itinéraires de randonnée pédestre et équestre, puis des itinéraires de randonnée vélo tout chemin, 4 boucles de randonnée vélo ont fait l'objet d'une édition sous forme de fiches. Les 3 boucles dans l'Oise ont fait l'objet d'aménagements de sécurité et de jalonnement.

L'opération propose l'aménagement et le jalonnement d'une quatrième boucle, dans le Val d'Oise.

Coût de l'opération : 143 581 € HT

Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

Programme de communication 15^{ème} tranche : Il est notamment prévu la parution des éditions récurrentes : magazine du Parc et rapport d'activités.

Coût du programme : 55 494 € TTC

Actions de sensibilisation « Grand public » et Campagnes éco-citoyennes : De nombreuses manifestations de nature différente seront programmées. Ainsi, il est prévu de :

- poursuivre les actions de découverte du patrimoine naturel, historique et culturel du territoire
- participer aux opérations nationales ou initiées par nos partenaires institutionnels ou associatifs
- susciter la participation active des habitants aux actions du PNR (chantiers participatifs)
- poursuivre la participation et l'implication du Parc au sein des manifestations organisées par les communes et structures du territoire du Parc
- proposer des sorties et ateliers thématiques pour les enfants
- poursuivre l'animation du Réseau des Correspondants Parc et de continuer à les aider à organiser des animations au sein de leur commune : tenues de stands, opérations de nettoyage, ateliers éco-citoyens, créations de jardins partagés, trocs de plantes, etc.

Coût de l'opération : 15 365 € TTC

Organisation et moyens :

Travaux à la Maison du Parc : Ces travaux concernent :

- une restauration urgente des structures du plafond d'un local au sous-sol, supportant en grande partie les ouvrages en pierre du perron de la Maison du Parc ;
- la pose d'un filet anti-pigeons sous le grand porche des communs ;
- des travaux d'urgence de restauration sur le balcon de l'oriel, façade nord.

Coût de l'opération : 56 415 € HT

Le montant estimatif du programme d'actions 2019 s'élève à 802 753 €.

Déduction faite de la part prise en charge par les communes de certaines actions, le programme est financé par les Régions Hauts-de-France et Ile-de-France et les Départements de l'Oise et du Val d'Oise. Le financement des opérations diffère, en fonction des modalités d'intervention des partenaires.

Le tableau ci-après détaille le financement des opérations.

Je vous propose :

- **de valider le programme d'actions 2019**
- **de solliciter les partenaires financiers pour le financement de ces actions**
- **de m'autoriser à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions**
- **de m'autoriser à engager les actions du programme d'actions dès l'accord des subventions**

PROGRAMME D'ACTIONS 2019

	OPERATION	COUT	CR HDF	CR IDF	CD OISE	CD VO	autres
	Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité						
F 423	Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 15ème tranche	55 000	0	27 500	27 500		
F 424	Restauration écologique de milieux naturels - 15ème tranche	21 500	0	10 750	10 750		
F 425	Création d'un catalogue interactif des variétés fruitières anciennes et locales	7 800	7 800	0	0		
	Orientation 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé						
F 426	Développement du dispositif Rezo pouce	20 234	14 400	0	5 834		
	Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement						
F 427	Fonds Etudes d'aménagement	70 000	56 000	7 000	7 000		
	Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun						
F 428	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	60 000	0	30 000	30 000		
F 429	Valorisation paysagère et gestion écologique des cimetières	114 360	58 168	0	0	30 000	26 192
F 430	Elaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures commerciales - Senlis	15 948	7 655	0	5 103		3 190
F 431	Programme de réhabilitation du patrimoine rural	42 233	0	21 117	21 116		
F 432	Plaquette de découverte des villages - 7ème série	5 736	5 736	0	0		
F 433	Circuit d'interprétation des patrimoines - Chantilly	24 899	0	8 492	8 937		7 470
	Orientation 7 : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles						
F 434	Fonds Expertises environnementales	50 000	30 000	10 000	10 000		
	Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales						
F 435	Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles	30 000	0	15 000	15 000		
F 436	Développement de l'alimentation locale	14 188	8 613	0	5 575		
	Orientation 10 : Développer l'économie touristique						
F 437	Aménagement et jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo	143 581	0	90 000	53 581		
	Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire						
F 438	Programme de communication	55 494	40 000	7 747	7 747		
F 439	Actions de sensibilisation "Grand public" et campagnes éco-citoyennes	15 365	10 000	5 365	0		
	Organisation et moyens						
F 440	Travaux à la Maison du Parc	56 415	30 000	26 415	0		
	TOTAL	802 753	268 372	259 386	208 143	30 000	36 852

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels – 15^{ème} tranche – F 423

Localisation :

Ce programme concerne les sites où le Parc contribue à la préservation du patrimoine naturel et à la mise en œuvre d'une gestion de milieux naturels, notamment des pelouses, des landes et des marais.

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
 - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
 - 1.2 Proposer une contractualisation aux propriétaires et gestionnaires des sites d'intérêt écologique
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats
- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
 - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles
- Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides
 - 8.2 Diversifier les habitats aquatiques et soutenir une gestion adaptée des zones humides

Justification par rapport à l'objectif :

Cette opération découle des actions engagées par le Parc en faveur des milieux naturels et réseaux écologiques et plus particulièrement :

- de l'élaboration d'un plan d'actions en faveur des pelouses sèches du Parc,
- de l'élaboration d'un plan d'actions en faveur des pelouses siliceuses du Parc,
- de l'élaboration d'un plan de gestion pour le réseau des milieux herbacés floricoles de Roberval et Rhuis,
- de l'élaboration d'un bilan floristique du territoire du Parc,
- de l'élaboration d'un plan de gestion du Marais d'Avilly,
- de l'élaboration et la mise en œuvre de la déclinaison régionale du plan d'actions national pour la préservation des populations de l'Azuré de la Croisette (*Maculinea alcon rebeli*) en forêt de Chantilly,
- de l'élaboration du plan de gestion des étangs de Comelles et des premières actions de restauration réalisées par le Chantier d'insertion de Chantilly et à l'occasion d'un chantier de bénévoles,
- de l'élaboration d'un plan d'actions pour la préservation du réseau de landes et des premières actions de restauration réalisées par le Chantier d'insertion de Chantilly à Ermenonville et à Montlognon, des chantiers de bénévoles co-organisés avec l'ONF en forêt domaniale d'Ermenonville,
- de la réalisation et la mise en œuvre avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et l'ONF d'un plan d'actions pour la restauration de corridors « landes » en forêt d'Ermenonville,
- de la réalisation de plans de gestion en domaine privé et de la signature de conventions avec les propriétaires ou gestionnaires.

Nature et contenu du projet :

L'opération consiste en la réalisation par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie :

- d'un accompagnement technique pour la préparation et la mise en œuvre d'actions de gestion de sites ;

- d'un suivi scientifique des actions entreprises ;
- d'inventaires et d'expertises dans des sites où la présence de patrimoine naturel remarquable est constatée ;
- de plans d'actions et de gestion (diagnostic, définition des travaux de gestion...).

Elle s'inscrit dans le cadre des conventions de partenariat renouvelées en 2019.

L'intervention du Conservatoire comprend la contribution à la contractualisation, la participation au montage de projets de préservation du patrimoine naturel, l'accompagnement des actions de conservation de la flore réalisées par le Conservatoire botanique de Bailleul, la visite de sites, la cartographie de milieux naturels, le suivi des travaux réalisés, la réalisation de relevés d'indicateurs botaniques et faunistiques, l'accompagnement de travaux, le report de données sur cartes, la saisie des données sur système SIG et la réalisation d'extractions pour le Parc, l'encadrement de stagiaires, la participation à des réunions organisées par le Parc, la poursuite de la réflexion sur la compensation et la réalisation d'un rapport d'activités.

Pour cette tranche, les sites suivants sont particulièrement concernés :

- Sites de landes de la forêt d'Ermenonville, du Golf de Mortefontaine, du Parc Astérix, de la Pierre l'Hermite (Baron),
- Sites de pelouses d'Avilly-Saint-Léonard, de Pont-Sainte-Maxence, d'Orry-la-Ville, de Saint-Maximin, de Creil, de Verneuil-en-Halatte et de Gouvieux,
- Sites de marais et prairies de la vallée de la Thève, de la Nonette,
- Mares en forêt de Chantilly, mare de la cavée du Gué à Plailly.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional

Maître d'œuvre : Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie

Durée des travaux : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 55 000 Euros

Coût total HT : 55 000 Euros

Assiette subventionnable : 55 000 Euros TTC

Plan de financement :

CR Ile-de-France	27 500 €	50 %
CD Oise	27 500 €	50 %
TOTAL TTC	55 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Restauration écologique de milieux naturels - 15^{ème} tranche – F 424

Localisation :

Ce programme concerne des milieux naturels remarquables comme les landes, les pelouses et les mares et marais présents, notamment, dans les massifs forestiers de Chantilly, d'Ermenonville et d'Halatte.

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- **Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables**
 - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
 - 1.2 Proposer une contractualisation aux propriétaires et gestionnaires des sites d'intérêt écologique
- **Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales**
 - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats
- **Mesure 3 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes**
 - 3.1 Inventorier et assurer un suivi des espèces exotiques envahissantes, sensibiliser les propriétaires/gestionnaires
 - 3.2 Définir et mettre en place des stratégies de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- **Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité**
 - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles
- **Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides**
 - 8.2 Diversifier les habitats aquatiques et soutenir une gestion adaptée des zones humides

Justification par rapport à l'objectif :

Ce programme de travaux découle des actions engagées, d'une part, en faveur des milieux naturels remarquables (landes, pelouses, mares...), et d'autre part, des actions pour lutter contre le développement d'espèces exotiques envahissantes.

Nature et contenu du projet :

Le Parc envisage de confier au Chantier d'insertion de Chantilly (Un Château pour l'Emploi) des travaux de restauration écologique de milieux naturels (pelouses, landes, mares et marais).

Environ 30 jours d'intervention seront mobilisés.

Ces travaux consistent principalement à supprimer la végétation arbustive qui colonise ces milieux ouverts et à rajeunir certains secteurs ainsi qu'à lutter contre les espèces exotiques envahissantes (arrachage, coupe) et à participer à des actions de préservation des amphibiens.

Les interventions seront préalablement préparées, sur le terrain, avec les chargés de mission du Parc naturel régional ou du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

- Pelouses sèches

Un plan d'action en faveur des pelouses sèches du territoire du Parc ainsi que le plan de gestion des étangs de Comelles et l'étude préalable à l'aménagement forestier de Chantilly ont identifié les enjeux « pelouses sèches » de différents secteurs et mis en perspective la gestion de ces espaces. La déclinaison locale du plan d'actions national « Maculinea » ainsi que les actions de conservation de la flore menacée complètent cette approche. Afin de limiter ou réduire la présence d'arbustes ou d'arbres au sein de ces pelouses, des actions de fauche, débroussaillage et arrachage de ligneux

seront réalisées. Ce programme concernera, notamment, des pelouses et ourlets à Orry-la-Ville, Avilly-Saint-Léonard, Gouvieux...

- Marais de la Troublerie

Le plan de gestion des étangs de Comelles et du marais de la Troublerie a notamment fixé pour objectif le maintien d'espaces ouverts (phragmitaies, caricaies, ...) correspondant à des milieux naturels remarquables. En outre, les milieux humides sont fréquentés par l'Agrion de Mercure, une libellule rare qui justifie l'intégration du site au réseau Natura 2000.

Il est donc envisagé de poursuivre les travaux de restauration (entretien des zones déboisées les années précédentes et déboisement de nouvelles clairières) du marais réalisés par le Chantier d'insertion de Chantilly et à l'occasion d'un chantier de bénévoles organisé par le Parc.

- Espèces exotiques envahissantes

Les milieux naturels sont menacés par le développement de certaines espèces végétales exotiques (espèces invasives). Des actions de coupe et d'arrachage de certaines de ces espèces, notamment le Cerisier tardif (*Prunus serotina*), l'Aster lancéolé (*Aster lanceolatus*) et le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) seront réalisées. Ces interventions portent dans l'Oise et dans le Val d'Oise.

- Parc de la Borne Blanche/Maison du Parc

Le plan d'aménagement et de gestion du parc de la Borne Blanche a mis en évidence la présence de milieux naturels (prairies, pelouses, lisières) remarquables. Afin de préserver les espèces animales et végétales menacées, des actions de fauche et restauration de lisières seront réalisées.

Ces interventions feront l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un suivi qui sera mis en place sur les milieux concernés.

- Mares de Luzarches, en forêt de Chantilly

Gestion écologique d'un réseau de mares, dans la continuité des actions menées en 2006.

- Amphibiens

Chaque année des milliers d'amphibiens meurent écrasés sur les routes au cours de leur migration vers les zones de reproduction (mares, étangs, cours d'eau...). Depuis de nombreuses années, des associations locales se sont impliquées dans des opérations de protection de ces amphibiens. Le chantier d'insertion contribue au transport et à l'installation du matériel mis à disposition par le Parc.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional

Maître d'œuvre : Chantier d'insertion « Un Château pour l'emploi »

Durée des travaux : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 21 500 Euros

Coût total HT : 17 916 Euros

Assiette subventionnable : 21 500 Euros TTC

Plan de financement :

CR Ile-de-France	10 750	50 %
CD Oise	10 750	50 %
TOTAL TTC	21 500 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Création d'un catalogue interactif des variétés fruitières anciennes et locales – F 425

Localisation :

Ce programme concerne la sensibilisation de tous les habitants du territoire aux variétés anciennes et locales d'arbres fruitiers.

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats
 - 2.3 Conserver et valoriser la biodiversité domestique

Justification par rapport à l'objectif :

Le Parc naturel régional Oise- Pays de France mène depuis 2011 un programme verger de conservation des variétés anciennes d'arbres fruitiers, identifiées grâce à un inventaire réalisé en 2008 sur le territoire du Parc.

Le programme verger consiste à :

- Apporter des conseils auprès des communes et des particuliers. Ces conseils sont dispensés par Sylvain Drocourt, pomologue ;
- Inciter et aider les communes à planter des vergers de variétés anciennes ;
- Transmettre des connaissances sur l'entretien et la taille des arbres auprès des agents techniques communaux et auprès des particuliers ;
- Sensibiliser le grand public sur l'intérêt des variétés anciennes.

Le programme verger a de plus en plus de succès auprès des habitants et des communes. Afin de répondre à leurs attentes, le Parc souhaite proposer sur son nouveau site internet des outils, tels que :

- Des vidéos tutoriels sur la plantation, la taille de formation et la taille d'entretien des arbres fruitiers (en cours),
- Une cartographie interactive de tous les vergers du territoire,
- Des conseils sur l'entretien des arbres,
- Un catalogue des variétés fruitières anciennes,
- Etc.

Nature et contenu du projet :

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France souhaite proposer aux habitants du territoire et aux communes un catalogue interactif des variétés fruitières anciennes et locales.

Lors d'une plantation de verger ou d'arbres isolés, la question de la forme de l'arbre et de la variété se pose assez vite. Dans le cadre du programme verger, Sylvain Drocourt accompagne les porteurs de projets dans leur choix des variétés en fonction du terrain, de l'exposition, du sol et de leurs attentes sur les fruits et leur utilisation. Le nombre de personnes sensibilisées via cette méthode se limite au nombre de conseils que Sylvain Drocourt réalise annuellement.

La création d'un catalogue interactif présentant toutes les variétés anciennes et locales du territoire sur le site internet du Parc permettrait d'accompagner dans leur choix de variétés, davantage d'habitants souhaitant planter de nouveaux arbres fruitiers.

Au sein de l'outil interactif, les variétés seront triées selon la qualité gustative, le mode de dégustation (« à cuire », « à couteau », etc...), l'origine, la période de récolte, etc.

L'utilisateur du catalogue pourra introduire dans l'outil des critères correspondant à sa recherche de variété : « pomme à couteau », « fruit acidulé », « fruit sucré », « exposition bonne », « récolte en août », etc. Le catalogue affichera alors les différentes variétés de fruits anciens et locaux correspondant à cette recherche.

Il sera possible de consulter les fiches détaillées de chacune des variétés fruitières sélectionnées grâce à la recherche. On pourra aussi y trouver des photos ou des liens vers d'autres sites internet (notamment pour l'achat).

L'objectif de la création de ce catalogue est de :

- Faire connaître les variétés fruitières anciennes et locales auprès des habitants du territoire
- Accompagner les habitants et les communes dans le choix de variétés en fonction des caractéristiques de l'arbre et du fruit
- Les former à une gestion différenciée des milieux naturels

In fine, l'opération va permettre d'augmenter la sensibilisation des habitants du territoire aux variétés fruitières anciennes et locales et à leurs intérêts environnementaux, et contribuera à la réintroduction de ces variétés chez les habitants du territoire.

Un autre catalogue similaire pourra être envisagé pour les espèces utilisables en haie champêtre. La structure visuelle du catalogue étant identique, une simple modification de la base de données sera nécessaire, pour un coût modique (1500 € HT).

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional

Maître d'œuvre : GIULIA PAOLUCCI & CIE

Durée de l'action : 18 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 7 800 Euros

Coût total HT : 6 500 Euros

Assiette subventionnable : 7 800 Euros TTC

Plan de financement :

CR Hauts-de-France	7 800 €	100 %
TOTAL TTC	7 800 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Développement du dispositif d'autostop organisé – F 426

Localisation :

La mise en place d'un dispositif d'autostop organisé concerne l'ensemble du territoire du Parc.

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

La promotion de l'usage du vélo à assistance électrique se rattache aux mesures suivantes :

- Mesure 10 : Promouvoir et mettre en oeuvre une politique des déplacements responsable face au changement climatique
 - 10.3 Contribuer à la promotion et au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture en soli-solisme
 - 10.4 Développer les modes de déplacements actifs dans un double objectif : déplacements quotidiens et touristiques
- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.1 Préserver la qualité de l'air extérieur et intérieur

Justification par rapport à l'objectif :

L'autostop organisé se situe entre le covoiturage planifié (du type blablacar) et l'autostop classique. Concrètement, comme pour l'autostop classique, il n'y a pas de rendez-vous préalable : c'est une pratique spontanée sans contrainte, qui, de ce fait, est adaptée aux déplacements quotidiens de courtes distances, tout en étant plus encadré et sécurisé que l'autostop classique. En effet, les conducteurs et les passagers s'inscrivent au préalable et obtiennent des macarons /cartes qui leur permettent de s'identifier.

En résumé, ce dispositif structure, organise et sécurise la pratique de l'autostop à l'échelle d'un territoire.

Ce dispositif répond à différents objectifs de la Charte du Parc :

- il apporte une alternative à l'utilisation de la voiture en autosolisme
- il est complémentaire au réseau de transport en commun existant
- il apporte une solution pour couvrir les besoins des usagers concernant les "premiers/derniers kilomètres" en cas d'intermodalité
- il favorise une amélioration de la qualité de l'air

Nature et contenu du projet :

Le Parc a mis en place RezoPouce sur son territoire en 2018. A ce jour, 34 communes ont souhaité déployer le dispositif.

Une dizaine d'autres communes sont en réflexion ou ont également décidé de rejoindre le dispositif. Pour répondre à ces récentes demandes, il est nécessaire de déposer un programme d'action complémentaire à celui de 2017.

Celui-ci a pour objet l'adhésion à la SCIC rézopouce pour les trois prochaines années ainsi que la fourniture du matériel (les arrêts) pour les nouvelles communes.

Enfin, cette enveloppe va permettre de développer des outils pour la promotion de l'opération auprès du grand public (comme des affiches).

Sous actions	Coût
Abonnement SCIC RezoPouce	14 400
Achat panneaux (cf. prix unitaires accord cadre)	4 560
Outils de promotion	1 274
TOTAL	20 234

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional

Maître d'œuvre : SCIC REZO POUCE et prestataires privés

Durée des travaux : 18 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 21 146 Euros

Coût total HT : 17 622 Euros

Assiette subventionnable : 20 234 Euros (HT et TTC)

Plan de financement :

CR Hauts-de-France	14 400 €	71,16 %
CD Oise	5 834 €	28,84 %
TOTAL	20 234 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Fonds d'intervention « études d'aménagement » - F 427

Localisation :

Communes du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 12 : Réussir la densification des tissus bâtis
 - 12.2 – Optimiser la densité des opérations de développement urbain, dans le respect de l'environnement paysager, naturel et bâti
 - 12.3 - Accompagner les mutations du bâti et des tissus urbains existants pour permettre un renouvellement urbain harmonieux et optimisé
 - 12.4 – Optimiser l'occupation du foncier dédié aux activités économiques par la reconversion des friches et la requalification de l'existant
 - 12.5 – Proposer et accompagner l'expérimentation d'opérations urbaines répondant aux objectifs de densification et de développement durable
- Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
 - 13.1 - Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine
 - 13.2 - Promouvoir un urbanisme sobre en énergie
 - 13.4 - Favoriser l'éco-construction et les projets de construction contemporaine
- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - 14.1 – Préserver les grandes composantes paysagères du territoire et poursuivre les démarches à l'échelle des unités paysagères
 - 14.2 – Maintenir, restaurer et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité du territoire
 - 14.3 - Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découvertes
 - 14.4 - Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis
 - 14.5 – Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés
 - 14.6 - Accompagner l'intégration des équipements et installations dans le paysage
- Mesure 26: Favoriser un accueil qualitatif des entreprises et de leur développement
 - 26.1 – Accompagner un aménagement économique qualitatif du territoire

Justification par rapport à l'objectif :

Ce fonds vise notamment à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'un aménagement durable, visant à :

- Répondre aux besoins en matière de logements et d'activités ;
- Maîtriser l'étalement urbain et favoriser la densification ;
- Accompagner les mutations du bâti, pour permettre un renouvellement urbain de qualité ;
- Permettre un aménagement qualitatif des extensions urbaines, tant pour l'habitat que l'activité ;
- Intégrer les enjeux environnementaux dans l'aménagement et la construction ;
- Intégrer la préoccupation paysagère dans les projets d'aménagement ;
- Préserver la qualité paysagère des tissus bâtis ;
- Aménager et requalifier les espaces dégradés ou peu qualitatifs.

Il permet surtout de faire face avec réactivité à des besoins en ingénierie, trouver des solutions techniques à des projets difficiles ou dans l'impasse, faciliter la prise de décisions qui peuvent être

éclairées par une expertise technique, permettre de proposer des solutions à des projets mal engagés ou simplement faire des propositions lorsqu'un projet ne peut attendre son inscription dans le cadre d'un volet du programme d'actions du Parc. Ce fonds s'avère indispensable à l'action du Parc.

Nature et contenu du projet :

Le fonds d'intervention « études d'aménagement » est mobilisable pour des études portant sur :

- la qualité spatiale et fonctionnelle du plan d'aménagement d'un projet ;
- l'aspect paysager d'un projet ;
- le traitement des transitions entre un projet et son environnement ;
- les liaisons routières, cyclistes, piétonnes d'un projet ;
- l'aspect des constructions ;
- le type d'activités ;
- la signalétique, le mobilier urbain d'un projet d'aménagement ;
- les aspects de planification et réglementaires ;
- Etc.

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France est maître d'ouvrage de ces études confiées à des prestataires privés, suivant les modalités fixées par le Code des marchés publics.

L'équipe technique du Parc naturel régional a en charge la réalisation des cahiers des charges nécessaires à la réalisation de ces études.

Une soixantaine d'études ont été réalisées dans le cadre de ce fonds sur des sujets très divers : études d'aménagement d'espaces publics, études de reconversion de friches, de sites de fermes, de dents creuses..., études d'aménagement pré-opérationnelles de terrains, de zones AU, études de programmation, études paysagères, études pour l'intégration paysagère de projets, etc.

Pour rappel, en 2017/2018 ce fonds a été mobilisé pour les études suivantes :

- Etude d'aménagement d'un terrain à Barbery
- Etude d'aménagement du vallon de Rocquemont à Luzarches
- Etude de reconversion d'une ferme à Villers St Frambourg
- Etude sur les commerces à Plailly
- Etude relative à un projet d'habitat participatif à Senlis
- Etudes paysagères dans le cadre de l'opération Fleurir nos villages
- Etude d'aménagement d'un cœur d'îlot à Fleurines
- Etude de reconversion d'une ferme à Ver-sur-Launette
- Etude d'aménagement de la place de l'église à La Chapelle-en-Serval
- Etudes de signalisation d'informations locales à Luzarches et Senlis
- Etude d'aménagement du site Fréchet à Viarmes
- Esquisses architecturales pour la salle polyvalente à Pontarmé

Ce fonds est particulièrement utile et permet de proposer des projets de qualité. Il est très sollicité par les communes et plusieurs d'entre elles sont en attente.

Il convient d'abonder à nouveau le fonds. Les communes participent à hauteur de 20 à 30% en fonction de la taille de la commune.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional

Maître d'œuvre : Bureaux d'études privés

Durée des travaux : 18 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 70 000 Euros

Coût total HT : 58 333 Euros

Assiette subventionnable : 70 000 Euros

Plan de financement :

CR Hauts de France	56 000 €	80 %
CR Ile-de-France	7 000 €	10 %
CD Oise	7 000 €	10 %
TOTAL	70 000 €	100 %

Participation estimative des communes : 16 000 €.

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal – F 428

Localisation :

A l'exception des grandes forêts domaniales, ce fonds s'intéresse au patrimoine végétal, arboré ou non, sous toutes ses formes, quel que soit leur intérêt, leur gestionnaire, leur statut, les espèces ou les variétés.

Les éléments arborés et les milieux doivent être situés en tout ou partie dans le périmètre du Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable
 - 6.3 - Favoriser la biodiversité dans les espaces boisés
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.2 – Respecter la biodiversité ordinaire
 - 2.3 - Conserver et valoriser la biodiversité domestique
- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
 - 7.3 – Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles
- Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
 - 13.1 - Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine
- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - 14.2 – Maintenir, restaurer et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité du territoire
 - 14.5 – Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés
 - 14.8 – Sensibiliser au paysage, impliquer habitants et acteurs dans sa préservation et sa valorisation

Justification par rapport à l'objectif :

La diversité du patrimoine végétal participe à la richesse écologique, paysagère et patrimoniale du territoire du Parc et à sa mise en valeur. La gestion de ces espaces et éléments représente un véritable enjeu pour le territoire.

Différentes études ont mis en évidence l'urgence et la nécessité d'accompagner les propriétaires et les gestionnaires dont :

- L'inventaire du patrimoine arboré finalisé en 2012. Celui-ci a permis de constater que nos arbres sont très fragilisés soit en raison de leur âge, parfois à cause d'une mauvaise gestion. L'inventaire fait apparaître que la moitié des formations arborées nécessite des actions de renouvellement dans les 10 ans.
- L'inventaire des vergers et arbres fruitiers du Parc, réalisé en 2007-2008, a permis de localiser plus de 6 800 arbres fruitiers (hors vergers commerciaux et hors agglomérations). Ces arbres constituent des éléments singuliers et patrimoniaux qu'il convient de sauvegarder et de renouveler pour des motifs paysagers, de diversité génétique (conservation des variétés anciennes et locales), et écologique (habitat de nombreuses espèces dont la chouette chevêche).
- Le diagnostic de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France a permis de préciser la connaissance des espaces boisés non domaniaux.

Les propriétaires forestiers privés détiennent 9 360 ha de forêt et sont environ 4 700. Entrent également dans cette catégorie les 15 130 ha de forêts non domaniales relevant du régime forestier. La plupart des espaces boisés privés et communaux se situent en lisière des forêts domaniales. Dans ces conditions, le Parc doit être à même de proposer pour ces espaces des actions qui permettent une continuité avec celles engagées avec l'Office national des forêts dans les forêts domaniales : maintien des continuités écologiques, traitement paysager des lisières, etc...

Les communes sont le plus souvent démunies face à la gestion de leurs arbres que ce soit par manque de compétences ou par manque de moyens financiers. Les besoins identifiés portent sur les les arbres dans l'espace public (plantation, renouvellement, expertises des arbres...) et une gestion plus écologiques des espaces publics.

Pour répondre aux besoins identifiés, le Parc naturel régional propose le développement de 3 programmes : Patrimoine végétal des villes et villages du PNR ; Forêts non domaniales ; Arbres fruitiers. Ces 3 programmes font appel à des outils communs dont les règles de mise en œuvre peuvent varier en fonction de l'élément végétal visé. C'est le cas du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal qui est l'outil financier de ces 3 programmes. Il regroupe l'ensemble des aides du Parc ayant trait à la gestion du patrimoine végétal (hors forêts domaniales). Pour chacun des 3 programmes, une animation particulière sera développée en lien avec les structures partenaires compétentes ou en faisant appel à des prestataires privés le cas échéant.

Nature et contenu du projet :

Le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal doit permettre de bénéficier de conseils et de financements favorisant la mise en œuvre d'une gestion durable du patrimoine végétal .

Ce fonds permet :

- le financement de l'animation des programmes par convention ;
- l'attribution de 3 grands types d'aides sous forme de subventions :
 - 1) Etudes – expertises :
 - Etude paysagère (esquisse et proposition technique de plantations), étude écologique (vérification présence de chiroptères)
 - Expertise arboricole pour affiner le diagnostic réalisé dans le cadre de l'inventaire et conseils de gestion
 - Elaboration d'un document valant garantie de gestion durable (plan simple de gestion volontaire, 1er plan simple de gestion)
 - Elaboration d'une annexe écologique et paysagère au document de gestion
 - Réalisation d'une expertise écologique ou paysagère (expertise d'une zone humide forestière, diagnostic plantes invasives...)
 - ...
 - 2) Investissements à vocation écologique ou paysagère assimilable à de l'investissement :
 - Arrachage de plantes invasives
 - Abattage d'arbres dans le cadre d'un renouvellement des plantations
 - Travaux à vocation écologique ou paysagère (restauration de milieux forestiers ou associés écologiquement intéressants, traitement des foyers de plantes invasives existants...)
 - Travaux d'urgence (aménagement des abords d'une mare forestière vis-à-vis du public...)
 - Défrichage de la parcelle à proportion du nombre d'arbres fruitiers en place ou à planter sous réserve de la compatibilité avec les enjeux écologiques de la parcelle
 - Restauration des vieux arbres fruitiers

- Pose de protection sur arbres en place vis-à-vis des animaux (cervidés, équidés, bovins)
- Petits aménagements et équipements pour l'éco pâturage, animaux
- Etc.

3) Plantations

- Plantation d'arbres dans le cadre d'un projet ou d'un renouvellement du patrimoine arboré
- Plantation de jeunes arbres fruitiers hautes-tiges de variétés anciennes avec protection, paillage et tuteur. La plantation de moyennes tiges et de variétés modernes pourra ponctuellement être aidée.
- Plantation de haies champêtres, d'arbustes, de plantes vivaces
- ...

Les travaux d'entretien courant et autres travaux assimilables à du fonctionnement ne sont pas éligibles aux aides.

Ce fonds a fonctionné, tant au niveau du programme vergers que du programme patrimoine végétal et arboré des communes. On citera parmi les derniers projets financés :

- La plantation d'arbres, arbustes et plantes vivaces à Jagny-sous-Bois
- La plantation d'un talus à Asnières sur Oise
- La fourniture des plants pour le verger de Luzarches
- Le financement d'arbres fruitiers à Orry la Ville
- Le fleurissement durable des communes ayant participé à l'opération « Fleurir nos villages »
- Etc.

Les bénéficiaires participent, de 20 à 50 % du coût, en fonction de la nature du bénéficiaire, de la taille de la commune, de la nature des études ou travaux, avec des limites plafond. Il est proposé de le renouveler ce fonds.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional Oise – Pays de France

Maître d'œuvre : selon programme

Durée des travaux : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 60 000 Euros

Coût total HT : 50 000 Euros

Assiette subventionnable : 60 000 Euros

Plan de financement :

CR Ile-de-France	30 000 €	50 %
CD Oise	30 000 €	50 %
TOTAL TTC	60 000 €	100 %

Montant estimatif des bénéficiaires : 24 000 €.

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Valorisation paysagère et gestion des cimetières dans le cadre de l'objectif zéro phyto – F 429

Localisation :

6 communes du PNR : Apremont, Montagny-Sainte-Félicité, Ver-sur-Launette, Creil, Fosses, Lamorlaye.

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 7 Préserver, les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
 - 7.3 : Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles
- Mesure 13 Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
 - 13.1 : Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine
- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - 14.8 – Sensibiliser au paysage, impliquer habitants et acteurs dans sa préservation et sa valorisation
- Mesure 31 Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune
 - 31.2 : Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux et aux richesses du territoire

Justification par rapport à l'objectif :

Dans le cadre de la nouvelle Charte, le PNR prévoit de préserver et de renforcer les milieux ouverts non agricoles dans une logique de réseau, de préserver et renforcer les continuités écologiques et la biodiversité au sein du tissu urbain, de privilégier une gestion des eaux pluviales in situ.

Entre 2010 et 2017, le Parc a accompagné 36 communes, 8 golfs, 3 parcs de loisirs et la base militaire de Creil dans la gestion durable de leurs espaces verts. L'expérience de ces différents programmes montre, d'une part, l'intérêt de l'aide technique apportée aux communes qui est appréciée des élus comme des techniciens et, d'autre part, la nécessité de communiquer envers le grand public pour faire comprendre ces nouveaux modes de gestion.

Depuis le 1er janvier 2017, la loi du 18 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, interdit l'utilisation des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse pour l'ensemble des structures publiques pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries ou promenades accessibles au public, excepté les « espaces à contraintes » dont font partie les cimetières.

Les cimetières dans nos régions ont généralement un aspect très minéral et très soigné. Les plantes spontanées sont difficilement acceptées dans ce contexte très sensible. La gestion des cimetières sans produits désherbants représente une contrainte très forte étant donné le peu de moyens dont disposent les petites communes en particulier. Les contraintes réglementaires et les préoccupations environnementales conduisent les communes à abandonner l'usage des produits phytosanitaires également dans les cimetières mais sans solution de remplacement. Les agents des espaces verts passent beaucoup de temps à désherber manuellement pour garder un aspect soigné, attendu par la population. Cette situation crée des tensions dans les communes (élus, agents, population) et certains élus sont désemparés face à ce problème.

La végétalisation permet d'abandonner l'utilisation des produits chimiques, de mieux faire accepter la présence de plantes spontanées, d'accueillir plus de biodiversité. En outre, elle adoucit généralement l'aspect des cimetières au caractère généralement austère. De nouvelles conceptions voient le jour, plus paysagères et plus accueillantes pour les humains et la biodiversité comme, par exemple, au cimetière de Souché à Niort.

Les enjeux ne sont plus les mêmes, de nouveaux aménagements et de nouvelles pratiques doivent être envisagés. Le Parc propose d'accompagner les communes volontaires dans ce sens, dépassant ainsi la réglementation nationale.

Par ailleurs, le PNR Oise – Pays de France engage, cette année, dans le cadre du plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages, des actions, notamment en faveur des abeilles sauvages avec la réalisation d'inventaires dans des espaces verts communaux, des sites sportifs, des cimetières et dans des sites naturels. L'aménagement et la gestion des cimetières sont concernés par cet enjeu.

Nature et contenu du projet :

Suite à un appel à candidatures, 12 communes ont répondu favorablement et 6 ont été sélectionnées pour une première tranche : Montagny-Sainte-Félicité, Ver-sur-Launette, Apremont, Lamorlaye, Fosses, Creil.

Les objectifs de ce programme sont de :

- Sensibiliser les élus et techniciens à l'aménagement et la gestion durable des cimetières en termes de qualités paysagères et architecturales, et de patrimoine historique ;
- Faire prendre conscience de la possibilité d'accueillir la biodiversité ;
- Préserver l'environnement et la santé des personnes, agents techniques et visiteurs, en visant le zérophyto ;
- Eviter la banalisation du paysage des cimetières, apporter d'autres réponses que celles standardisées des catalogues pour les dispositifs funéraires tels que colombarium, cavurne, jardin du souvenir ;
- Embellir et rendre plus accueillant ces lieux de recueillement par la végétalisation.

L'opération proposée comporte deux axes :

I La réalisation d'un carnet de 10 fiches techniques

Il s'agit de présenter des principes techniques et des exemples s'inspirant de documents existants édités par les Parcs ou d'autres organismes (Natureparif, Plante & Cité, CAUE,...) et des solutions proposées dans le cadre des présentes études. Les fiches devront être synthétiques et didactiques. Elles comprendront des textes courts, des photos, schémas, des listes de plantes par milieux et situations (ombre, lumière, humide, sec, selon Ph du sol, espace disponible), des ratios des coûts au m² des fournitures et travaux.

2 Des études d'aménagement et de gestion des cimetières

Afin de sensibiliser les communes à d'autres formes d'aménagement, les prestataires présenteront quelques typologies de cimetières, des plus minéraux aux plus paysagers, en France comme à l'étranger, avec quelques exemples illustrés. Les aspects réglementaires seront également abordés.

Puis, les études spécifiques à chaque commune se développeront en deux phases :

Phase I - Diagnostic et proposition d'orientations sous forme de scénarii :

- Prise en compte de la spécificité du lieu, contexte géographique, historique et urbain, analyse de l'état existant, analyse de l'attente et des besoins de chaque commune, analyse des

pratiques et de la gestion en cours, analyse des usages, des attentes et de la perception du cimetière par les habitants.

- Propositions d'orientations : plan, croquis et/ou schémas, images de référence.

Phase II - Développement d'un scénario :

- Développement du scénario choisi par le groupe de travail, avec un descriptif des matériaux, du mobilier, des travaux, des accessoires de plantation, une liste de plantes, des plans de plantation. L'ensemble sera chiffré (DQE) et phasé.

Le projet sera développé autour de deux grands objectifs :

- ✓ Aménager les cimetières en intégrant les nouvelles données en termes d'usages et d'environnement en fonction des besoins diagnostiqués.
- ✓ Renforcer la présence du végétal et de la biodiversité dans les cimetières

Afin d'aider les communes à mieux faire accepter les changements de paysage et de gestion à leurs administrés, une aide à la communication et à la sensibilisation des habitants est prévue : affiche, panneaux d'information, article, présentation publique du projet.

Une journée de visite de cimetières exemplaires sera organisée par les chargées de mission des PNR du Vexin français et Oise – Pays de France.

Après la consultation de 3 bureaux d'études dans le cadre de l'accord-cadre en cours, la répartition des communes se fait de la façon suivante :

- ✓ A Ciel Ouvert : Montagny-Sainte-Félicité, Apremont, Ver-sur-Launette.
- ✓ Paysages : Lamorlaye.
- ✓ Champ libre : Fosses, Creil.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional

Maitre d'oeuvre : A Ciel Ouvert, Paysages, Champ libre.

Durée des travaux : 18 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 114 360 Euros

Coût total HT : 95 300 Euros

Assiette subventionnable : 114 360 Euros TTC

Plan de financement :

CR Hauts-de-France	58 168 €	50,87 %
CD Val d'Oise	30 000 €	26,23 %
Communes	26 192 €	22,90 %
TOTAL TTC	114 360 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales concernant les devantures et les enseignes pour la commune de Senlis – F 430

Localisation :

Senlis - secteur sauvegardé et ses abords proches

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - 14.4 - Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis
- Mesure 15 : Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel
 - 15.3 - Maintenir une diversité typologique dans les tissus bâtis et accompagner les évolutions de l'architecture patrimoniale et vernaculaire
- Mesure 27 : Promouvoir des activités économiques spécifiques en lien avec le territoire et les valeurs Parc
 - 27.3 - Accompagner le commerce et les services de proximité

Justification par rapport à l'objectif :

Senlis est une commune de l'Oise, située à l'extrémité ouest de la plaine du Valois, encadrée par les forêts d'Ermenonville, de Chantilly et d'Halatte, au cœur du territoire du Parc. La commune est au cœur du Pays d'Art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville.

La ville compte environ 14.800 habitants et approximativement 250 commerces présentant une vitrine sur rue, dont 186 dans le secteur sauvegardé.

Le noyau urbain historique concentre la quasi-totalité des éléments porteurs d'identité de la ville tant patrimonial que culturel, ou qu'administratif, ... Ces éléments porteurs sont renforcés par les animations commerciales (commerces à rez-de-chaussée, marchés forains, braderies).

Actuellement, le traitement des devantures dans les fronts bâtis tend vers une harmonie patrimoniale qualitative et respectueuse, mais reste encore plus ou moins inégal en fonction des zones d'influence historique. Une certaine disparité de formes, de matériaux et de teintes entre les devantures d'un même alignement urbain, reste encore visible. Ce déséquilibre dans la qualité générale du traitement des devantures sur les bâtis anciens et la multiplication des enseignes, des stores & auvents, des systèmes de fermeture, des styles de lettrages et des éclairages ne favorisent pas toujours l'harmonie recherchée à forte valeur patrimoniale que la ville de Senlis souhaite composer, préserver et contrôler.

Nature et contenu du projet :

Il s'agit de réaliser un cahier de recommandations architecturales pour les devantures et enseignes commerciales propre au secteur sauvegardé de la commune de Senlis et à ses abords proches, conforme à ses spécificités historiques, patrimoniales, culturelles et urbaines.

Ce document est destiné prioritairement aux commerçants déjà installés et aux porteurs de projet qui souhaitent ouvrir ou réhabiliter un commerce dans le périmètre d'étude défini, mais peut également servir aux porteurs de projet autour du centre-ville historique ou ailleurs sur le territoire de la commune.

Il sera remis aux élus et aux commerçants. Il sera également consultable sur le site internet de la ville de Senlis ainsi que sur celui du Parc.

Le document pourra être annexé en partie ou en totalité au PLU de la commune.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional

Maître d'œuvre : Aurélie Rouquette, architecte du Patrimoine, pour la réalisation
L'imprimerie Champagnac pour l'impression

Durée des travaux : 18 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 15 948 Euros

Coût total HT : 13 290 Euros

Assiette subventionnable : 15 948 Euros TTC

Plan de financement :

CR Hauts-de-France	7 655 €	48 %
CD Oise	5 103 €	32 %
Commune	3 190	20 %
TOTAL TTC	15 948 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Programme de réhabilitation du patrimoine rural – F 431

Localisation :

Communes de Coye-la-Forêt, Pont-Sainte-Maxence, Fontaine-Chaalis, Le Plessis-Luzarches et Ermenonville

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - 14.4 - Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis
- Mesure 15 : Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel
 - 15.2 - Protéger, restaurer, et adapter le patrimoine historique et culturel

Justification par rapport à l'objectif :

Le programme annuel de réhabilitation du patrimoine rural des communes participe à la sauvegarde et à la mise en valeur du petit patrimoine rural local. La restauration de ce petit patrimoine représente une charge financière importante pour les communes ou pour les particuliers. Ces ouvrages sont souvent mal restaurés voire abandonnés ou très dégradés.

Le Parc apporte alors, à la fois ses compétences techniques, mais aussi son aide financière.

L'action, renouvelée chaque année, concerne cette année différents types de patrimoine. Ces dossiers présentent un intérêt historique local, architectural, patrimonial ou culturel et démontrent un caractère d'urgence.

Nature et contenu du projet :

5 projets ont été retenus par la commission Patrimoine historique et culturel pour composer le programme annuel 2019.

- la restauration d'un calvaire à Coye-la-Forêt (60)
- la restauration d'un calvaire à Pont-Sainte-Maxence (60)
- la restauration d'un mur de clôture patrimonial à Fontaine Chaalis (60)
- la restauration d'un portail et d'un mur surmonté d'une grille au Plessis-Luzarches (95)
- la restauration d'une stèle à Ermenonville (60)

Communes	M.O	Edifice - Ouvrage	Travaux subventionnés	Montants des travaux	Taux	Subventions
Coye-la-Forêt	Public	Calvaire	Restauration des éléments en pierre de taille, compris remplacement du chapiteau Nettoyage et rejointoiement Restauration de la croix	3.937 €	70%	2.756 €
Pont-Sainte-Maxence	Public	Calvaire du cimetière	Restauration des emmarchements, compris fondation Nettoyage – gommage complet Rejointoiement de l'ouvrage Ragrèges en recherche Restauration de la croix	7.760 €	70%	5.432 €
Fontaine-Chaalis	Privé	Mur de clôture	<u>2^{ème} tranche</u> Restauration en recherche et consolidation Reprise complète du rejointoiement à pierre vue	8.852 €	70%	6.196 €
Le Plessis-Luzarches	Privé	Portail et mur de clôture	Restauration complète des maçonneries et des ferronneries Restitutions d'ouvrages manquants	83.891 €	Forfait plafonné	25.000 €
Ermenonville	Association	Stèle	Restauration, repose et nettoyage de l'ensemble déposé et stocké en atelier Retaille de la croix Reprise du lettrage	4.070 €	70%	2.849 €
TOTAL				108.510 €		42 233 €

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional (pour le fonds), Communes ou privés pour les travaux

Maître d'œuvre : entreprises locales

Durée des travaux : 24 mois

Présentation financière

Coût total : 108 510 Euros (HT pour les communes et TTC pour les particuliers)

Assiette subventionnable : 42 233 Euros

Plan de financement :

CR Ile-de-France	21 117 €	50 %
CD Oise	21 116 €	50 %
TOTAL	42 233 €	100%

Les maîtres d'ouvrage participent à hauteur de 66.277 Euros (subventions de 70% ou forfait plafonné, voir tableau ci-dessus)

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Edition de plaquettes de découverte des villages - 7^e série F 432

Localisation :

5 fiches de découverte touchant chacune une à deux communes, sur l'ensemble du PNR. Pour l'instant, Baron, St-Maximin, Raray et Villers-St-Frambourg – Ognon ont répondu à l'appel à candidature.

Objectif auquel se rattache l'opération :

L'opération « Edition de plaquettes de découverte des villages » se rattache à la mesure 15 du projet de Charte « Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel ».

Elle répond également à l'orientation n°11 « Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics », notamment la mesure 31, laquelle prévoit de « faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune ».

Justification par rapport à l'objectif :

Le Parc possède un riche patrimoine historique et culturel, qui reste encore visible à travers le patrimoine monumental (châteaux, églises...), les traces de l'activité humaine (moulins, usines, sucreries, briqueteries...), le patrimoine plus modeste (mégolithes, lavoirs, croix, fontaines, bornes...), ou bien encore à travers le bâti traditionnel (grandes fermes, maisons de village, granges...). D'autre part, la notion de patrimoine culturel s'est élargie, et concerne maintenant également la découverte et la compréhension du paysage, de l'urbanisme, des pratiques humaines ou du patrimoine naturel.

La fréquentation touristique est cependant localisée autour de quelques sites « phares », qui occultent le reste du territoire, pourtant riche. En outre, il n'existe que de rares plaquettes de découverte des centres-villes, réalisées ponctuellement par quelques grands offices de tourisme ou communes importantes. Pour obtenir des informations simples sur le patrimoine local de l'ensemble du Parc, les habitants n'ont d'autre choix que de consulter des ouvrages spécialisés en bibliothèque ou en librairie.

Les principaux objectifs de ces plaquettes sont :

- de donner envie aux habitants et aux visiteurs du territoire de se promener, seuls, entre amis ou en famille, pendant 45min à 2h, dans leur commune et dans les communes voisines,
- de sensibiliser par une première approche les promeneurs aux richesses patrimoniales rencontrées ;
- de proposer aux Offices de tourisme un produit qu'ils attendent mais qu'ils ne peuvent concevoir à l'échelle du Parc ;
- de valoriser les communes auprès de leurs administrés et visiteurs, par un produit de qualité, mais accessible et attrayant.

Elles seront en outre un complément indispensable et indissociable des autres outils de valorisation créés par le Parc : circuits d'interprétation des patrimoines, livres du patrimoine, randonnées guidées, autres plaquettes et expositions du PNR.

Nature et contenu du projet :

Le Parc souhaite éditer une 7^e série, de 5 nouvelles plaquettes de découverte des villages, informatives et pédagogiques. Elles présenteront de manière synthétique les richesses patrimoniales d'un village (ou de 2, petits et proches), répartis sur l'ensemble du territoire. Les sites peuvent également être observés individuellement et dans le désordre.

Ces plaquettes se présentent sous la forme de 3 volets, aux proportions et dimensions conformes à la Charte graphique du Parc, avec un extrait de carte IGN à l'intérieur permettant de repérer le parcours

et les différents éléments de patrimoine décrits. Le nombre d'exemplaires de base est fixé à 5000, puis proportionnel au nombre d'habitants ou de foyers de chaque commune.

Un appel à projet a été lancé et plusieurs communes ont déjà postulé: Baron, St-Maximin, Villers-St-Frambourg-Ognon, Raray. Reste une place à attribuer.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional

Maître d'œuvre : prestataire privé

Durée des travaux : 18 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 5 736 Euros

Coût total HT : 4 780 Euros

Assiette subventionnable : 5 736 Euros TTC

Plan de financement :

CR Hauts-de-France	5 736 €	100 %
TOTAL TTC	5 736 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Circuits d'interprétation des patrimoines - phase 3 – Chantilly – F 433

Localisation :

Chantilly (60)

Objectif auquel se rattache l'opération :

Cette opération se rattache à la mesure 15 "Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel" du projet de Charte.

Elle répond également à l'orientation n°11 « Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics », notamment la mesure 31, laquelle prévoit de « faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune ».

Justification par rapport à l'objectif :

Le Parc recèle un riche patrimoine bâti, historique, culturel, naturel et paysager, qui marque le territoire depuis des siècles. La ville de Chantilly possède un tel patrimoine, exceptionnel, de qualité mondiale, pour lequel elle a d'ailleurs obtenu le label "Art et Histoire". Les élus, le Service Patrimoine et l'Office de tourisme intercommunal souhaitent le mettre en valeur auprès de ses habitants et de ses visiteurs. L'objectif de la commune et de ces organismes se confond avec les intérêts du Parc, qui sont de diffuser la connaissance des patrimoines, de mener des actions de sensibilisation afin "de renforcer l'identité du territoire, ainsi que d'accroître, chez les habitants, le sentiment d'appartenance à ce pays et faire découvrir et apprécier aux visiteurs tous les aspects du patrimoine culturel du territoire", d'aider à la valorisation en réfléchissant avec les affectataires "à l'organisation des visites par la mise en place de signalétique directionnelle et informative".

Par le passé, notamment en prévision de sa labellisation "Ville d'Art et d'Histoire", la commune a souhaité mettre en valeur ce patrimoine riche et diversifié en réalisant des circuits d'interprétation des patrimoines. 3 de ces circuits de panneaux explicatifs existent déjà, mais sont démodés et vieillissants. La commune souhaite donc leur renouvellement et leur amélioration, grâce à des informations thématiques simples et vérifiées, des illustrations édifiantes, une mise en page attrayante.

Ce circuit viendra de plus compléter l'offre globale du Parc en matière de valorisation du patrimoine historique, constituée de 3 autres communes équipées de circuits d'interprétation des patrimoines (42 panneaux et pupitres) à Senlis, Pont-Ste-Maxence et Luzarches, des plaquettes de découverte, des randonnées guidées, et des livrets de découverte thématiques.

Nature et contenu du projet :

Ce circuit d'interprétation des patrimoines se présentera sous la forme d'une promenade en boucle ponctuée de 22 panneaux (dont 3 muraux). Afin d'intéresser le plus grand nombre de visiteurs (habitants, visiteurs français et étrangers, scolaires, en groupe, en famille ou en individuel), chaque panneau devra relier l'histoire du lieu ou du monument à un thème, incarné par un personnage emblématique, évoquer un témoignage littéraire ou oral, comporter une anecdote ou un aspect original de l'endroit, et enfin, renvoyer le visiteur sur d'autres informations complémentaires (via une carte et/ou des QR-codes). Tout cela se fera au moyen de textes courts, agrémentés de plusieurs grandes illustrations de qualité représentatives du site.

Liste des panneaux prévus :

I. Hôtel de ville

2. Hôtel du Grand Condé
3. Monument aux morts
4. Cimetière Bourillon (M)
5. Office de tourisme
6. Gare
7. Place Versepuy
8. Hospice Condé
9. Espace culturel
10. Espace culturel (M)
11. Place Omer Vallon
12. Ancienne poste (M)
13. Ancienne mairie
14. Espace Bouteiller
15. Réservoirs
16. Maison des Officiers
17. Hémicycle du duc d'Aumale
18. Hôtel de Beauvais
19. Eglise Notre-Dame
20. Fondation Louvenjoul
21. Jardin de la Faisanderie
22. Villa Poiret

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional

Maître d'œuvre : prestataires privés

Durée des travaux : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 29 878 Euros

Coût total HT : 24 899 Euros

Assiette subventionnable : 24 899 Euros HT

Plan de financement :

CR Ile-de-France	8 492 €	34,11 %
CD Oise	8 937 €	35,89 %
Commune	7 470 €	30 %
TOTAL HT	24 899 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Fonds d'intervention pour des expertises environnementales – F 434

Localisation :

Communes du Parc naturel régional Oise-Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
 - 2.1 - Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats
 - 2.2 – Respecter la biodiversité ordinaire
 - 2.3 - Conserver et valoriser la biodiversité domestique
- Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable
 - 6.2 - Préserver voire restaurer les corridors écologiques intra et inter forestiers
 - 6.3 - Favoriser la biodiversité dans les espaces boisés
- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
 - 7.3 – Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles
- Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides
 - 8.2 – Diversifier les habitats aquatiques et soutenir une gestion adaptée des zones humides
 - 8.3 – Restaurer les continuités écologiques du réseau des milieux aquatiques et humides
- Mesure 10 : Promouvoir et mettre en œuvre une politique des déplacements responsable face au changement climatique
 - 10.2 – S'engager pour des infrastructures de transports exemplaires, intégrant les enjeux du territoire
 - 10.4 – Développer les modes de déplacements actifs dans un double objectif déplacements quotidiens et touristiques
- Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
 - 13.1 - Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine
 - 13.2 - Promouvoir un urbanisme sobre en énergie
- Mesure 16 : Développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine écologique, architectural et paysager du territoire
 - 16.1 – Développer une filière biomasse locale
 - 16.2 - Privilégier l'énergie solaire notamment le solaire thermique
 - 16.3 – Accompagner le développement des autres énergies renouvelables
- Mesure 17 : Préserver la ressource en eau
 - 17.1 - Reconquérir la qualité des eaux souterraines et superficielles
 - 17.2 - Economiser la ressource en eau
- Mesure 18 : Moins produire de déchets et mieux les valoriser
 - 18.1 – Poursuivre et renforcer la prévention des déchets
 - 18.2 - Limiter l'enfouissement des déchets, lutter contre les dépôts sauvages
- Mesure 19 : Préserver et améliorer la qualité des sols du territoire
 - 19.2 - Garder des sols vivants, favoriser le retour de la matière organique au sol
 - 19.3 – Identifier et reconquérir les sols pollués
- Mesure 20 : Economiser les ressources minérales et mieux intégrer les sites d'extraction du territoire

- 20.3 - Apporter une plus-value écologique et paysagère dans le cadre de la remise en état des carrières
- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.1 - Préserver la qualité de l'air extérieur et intérieur
 - 21.2 - Assurer une vigilance quant à l'impact des ondes électromagnétiques
 - 21.3 - Préserver voire reconquérir des zones de calme
 - 21.4 - Préserver la nuit
- Mesure 22 : Prévenir mais aussi vivre avec les risques majeurs
 - 22.1 – Améliorer la mémoire des risques
 - 22.2 - Mieux prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire, notamment le risque « mouvements de terrain »
 - 22.3 - Prévenir les inondations, lutter contre les ruissellements
- Mesure 26 : Favoriser un accueil qualitatif des entreprises et de leur développement
 - 26.1 – Accompagner un aménagement économique qualitatif du territoire
- Mesure 27 : Promouvoir des activités économiques spécifiques en lien avec le territoire et les valeurs Parc
 - 27.4 - Promouvoir et accompagner l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Mesure 28 : Accompagner les entreprises pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux et de développement durable
 - 28.3 - Favoriser les actions interentreprises et collectives pour optimiser la gestion de leurs différents besoins et répondre aux enjeux environnementaux et climatiques du territoire

Justification par rapport à l'objectif :

Ce fonds doit pouvoir financer, au cas par cas, des expertises ou de petites études permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, continuités écologiques, eau, énergie, bruit, déchets, risque, pollution, ...) dans le cadre d'une réflexion, d'un projet ou de la gestion courante.

Ces expertises peuvent aussi permettre de caractériser une nuisance ou une problématique et/ou proposer des solutions pour y remédier.

49 expertises ont été réalisées depuis 2004 par le biais de ce fonds, pour des sujets très divers : corridors écologiques, expertises liées aux milieux naturels ou aux espèces, sujets énergie, mesures de pollution (eaux, sols, décharges, ...), nuisances (mesure de bruit), ...

Pour rappel, en 2017/2018, ce fonds a été mobilisé pour les études suivantes :

- Diagnostic chiroptères en forêt de Chantilly
- Etude de développement de la filière foin
- Etude du potentiel biomasse
- Suivi scientifique de la mise en assec de l'étang Chapron

Il convient de ré-abonder le fonds par une nouvelle enveloppe.

Nature et contenu du projet :

Ce fonds a vocation à n'être utilisé que pour des études, mesures ou expertises ne rentrant pas dans l'application des obligations légales auxquelles sont soumis les porteurs de projet.

Les études et expertises sont confiées à des prestataires extérieurs.

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc assure la maîtrise d'ouvrage du fonds.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional

Maître d'œuvre : Bureaux d'études privés

Durée des travaux : 18 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 50 000 Euros

Coût total HT : 41 667 Euros

Assiette subventionnable : 50 000 Euros

Plan de financement :

CR Hauts-de-France	30 000 €	60 %
CR Ile-de-France	10 000 €	20 %
CD Oise	10 000 €	20 %
TOTAL	50 000 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière – F 435

Localisation :

Communes du Parc naturel régional Oise-Pays de France

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
 - 14.1 – Préserver les grandes composantes paysagères du territoire et poursuivre les démarches à l'échelle des unités paysagères
- Mesure 23 : Contribuer au dynamisme de activités agricoles
 - 23.1 – Agir sur les enjeux agricoles spécifiques du territoire
 - 23.3 – Accompagner et valoriser des projets de construction qualificatifs

Justification par rapport à l'objectif :

Le fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière a pour objectif d'apporter une aide technique et financière aux gestionnaires des espaces naturels pour assurer une meilleure intégration des bâtiments agricoles ou forestiers dans le paysage naturel ou bâti.

Ce fonds est en place depuis 2004. Malgré un contexte économique incertain, la demande en construction agricole reste forte comme en témoigne le nombre de contacts établis et de projets accompagnés : plus de 100 projets ont été accompagnés en 14 ans, 17 ont bénéficié de subventions.

Suite à l'élaboration du guide de recommandations pour la construction agricole, le Parc dispose de nouveaux outils pour accompagner, sur un plan architectural et paysager, les projets des agriculteurs : recueil des informations générales et de conseils pour le montage du projet et la présentation de la demande de permis de construire mais aussi des données techniques pour aider à définir le besoin et agencer les constructions sur la parcelle à bâtir ; une maquette modulable et des échantillons de matériaux.

Plusieurs projets sont à l'étude ; certains pourraient déboucher dans les 2 prochaines années.

Nature et contenu du projet :

Le fonds est créé pour aider financièrement les porteurs de projet à supporter une partie du surcoût engendré par des efforts supplémentaires proposés par le Parc en matière d'intégration architecturale et paysagère.

Peut être concernée l'intégration architecturale et paysagère de tous types de bâtiments liés à l'exploitation agricole (hangars, granges, bâtiments de stockage, bâtiments d'élevage, habitation), y compris les bâtiments concernant l'activité hippique et les centres équestres. De même, l'intégration paysagère de tous types de bâtiments liés à l'activité forestière est susceptible d'être aidée, y compris celle concernant des scieries.

En aucun cas, le fonds n'a pour finalité d'aider économiquement un porteur de projet et d'intervenir sur le gros œuvre.

- Dans le cas de la construction d'un bâtiment isolé, le fonds peut prendre en charge :
 - une étude architecturale du projet

- une partie du surcoût de travaux de second œuvre ou d'aménagements paysagers supplémentaires sollicités pour des raisons architecturales et d'intégration dans le paysage ;

➤ Dans le cas de la réhabilitation d'un bâtiment isolé ou de la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment lié à un ensemble d'autres bâtiments, le fonds peut prendre en charge :

- une étude globale de requalification du site d'implantation du bâtiment ;
- une partie du surcoût de travaux de second œuvre ou d'aménagements paysagers supplémentaires sollicités pour des raisons architecturales et d'intégration dans le paysage ;
- des aménagements paysagers liés à la requalification du site

➤ Dans le cas de l'aménagement paysager d'un site, le fonds peut prendre en charge :

- une étude globale de requalification ;
- une incitation financière forte à l'aménagement paysager.

Les aides sont définies de la façon suivante :

- 80 % du montant de l'étude architecturale, avec une aide maximale de 4 000 €. Cette aide comprend l'étude de l'intégration paysagère de la maison d'habitation au sein du corps de ferme
- 80 % du montant du surcoût de construction avec une aide maximale de 30 000 €
- 80 % du montant des travaux d'aménagements des abords, avec une aide maximale de 6 000 €
- 60 % du montant de restauration dans le cadre de la requalification paysagère avec une aide maximum de 8 000 €

Ces aides sont susceptibles d'être apportées à tout propriétaire ou exploitant agricole ou forestier, sans distinction de spécialisation, à tout propriétaire d'écuries ou de centres équestres, à tout propriétaire de scieries, sans distinction de structure juridique, ayant un projet sur le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional pour le fonds, propriétaires ou exploitants pour les travaux

Maître d'œuvre : Entreprises privées

Durée des travaux : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 30 000 Euros

Coût total HT : 25 000 Euros

Assiette subventionnable : 30 000 Euros

Plan de financement :

CR Ile-de-France	15 000 €	50 %
CD Oise	15 000 €	50 %
TOTAL	30 000 €	100%

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Développement de l'alimentation locale sur le territoire du Parc – F 436

Localisation :

Ce programme concerne toutes les communes du territoire du Parc.

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
 - 21.5 : Sensibiliser et favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité, s'appuyant notamment sur les productions locales
- Mesure 23 : Contribuer au dynamisme des activités agricoles
 - 23.4 : Développer les réseaux de commercialisation en circuit court
 - 23.5 : Susciter le développement de nouvelles activités rurales

Justification par rapport à l'objectif :

En 2018, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a démarré en concertation avec les acteurs du territoire, un travail pour développer les circuits courts de proximité. Un diagnostic sur la vente directe a été établi et présenté à tous les acteurs du territoire concernés par le sujet. Suite à ce travail, 8 fiches-actions ont été rédigées et validées par l'ensemble des acteurs, notamment la fiche-action 5 : Promouvoir l'alimentation locale auprès des consommateurs.

Nature et contenu du projet :

Certains producteurs ont bénéficié, en 2010, d'outils de communication comme des enseignes ou des bâches à transporter sur les marchés leur permettant d'être identifiés Producteurs Oise-Pays de France. De nouveaux agriculteurs se sont installés dans le territoire et aimeraient pouvoir, eux aussi, bénéficier d'une signalisation commune. Une première campagne d'achat d'outils de communication a été engagée lors du Programme d'action 2018 mais le budget alloué ne suffit pas à satisfaire la demande des producteurs en matière de communication.

Pour le programme d'action 2019, les outils de communication suivants seront proposés aux producteurs :

- 1) Mise en place de pré-enseignes
- 2) Pose d'enseignes murales
- 3) Renouvellement et impression de la plaquette recensant les Producteurs

Le Parc souhaite également éditer un livre de recettes à base des produits locaux rencontrés sur le territoire du Parc.

Ce livre de recette fera suite au concours de recettes organisé en parallèle de l'évènement « Goûtons notre territoire », le 29 septembre 2019.

Il sera donné à tous les Producteurs Oise – Pays de France qui pourront, à leur tour, le distribuer à leurs fidèles clients. Ce livre de recettes sera aussi proposé lors des animations où le Parc est présent. Une version en ligne sera disponible sur le nouveau site internet du Parc, au côté de la carte interactive présentant les Producteurs Oise – Pays de France.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional

Maître d'œuvre : Entreprises privées

Durée des travaux : 12 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 15 303 Euros

Coût total HT : 13 285 Euros

Assiette subventionnable : 14 188 € HT et TTC

Plan de financement :

CR Hauts-de-France	8 613 €	60,70 %
CD Oise	5 575 €	39,30 %
TOTAL	14 188 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Aménagement et jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo - F 437

Localisation :

Luzarches, Chaumontel, Asnières-sur-Oise, Viarmes, Seugy

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 30 : Le Parc : un espace d'accueil, de découverte et de pleine nature

Justification par rapport à l'objectif :

Pour faire face à la demande des visiteurs et des habitants du territoire, le Parc a réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés, un Schéma d'Accueil du Public à l'échelle du territoire, qui a permis, en particulier, l'élaboration d'un schéma de circuits de randonnée cohérent à l'échelle du territoire. Ces circuits permettent la découverte du patrimoine naturel, paysager et culturel du territoire. Ils visent également à favoriser la vie locale des villages : commerces, cafés... et le développement de services : hébergements, restauration, accueil à la ferme, etc.

Pour mettre en œuvre cet objectif, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a identifié des itinéraires de randonnée pédestre et équestre, puis 4 itinéraires de randonnée vélo tout chemin.

Ces 4 boucles ont fait l'objet d'une édition sous forme de fiches :

1. boucle V1 : « Découvrons la vallée de la Nonette ». Ce circuit propose une boucle à partir de la gare de Chantilly, avec la possibilité de rejoindre Senlis.
2. boucle V2 : « En forêt d'Halatte » autour du village de Fleurines
3. boucle V3 : « Découvrons une forêt, des villages de pierre et une abbaye », en forêt d'Ermenonville et dans les villages alentours.
4. boucle V4 : « Découvrons une abbaye, des villages, des lavoirs, ... » qui relie Luzarches à Royaumont et revient par Viarmes.

Pour faciliter la découverte de ces itinéraires, il est apparu nécessaire de sécuriser les cheminements en aménageant les chemins et les carrefours dangereux et de jalonner ces itinéraires. Des travaux de sécurisation et le jalonnement de l'itinéraire V1 ont été réalisés en 2015 et ceux des itinéraires V2 et V3, en 2018.

Cette opération concerne à présent la sécurisation et le jalonnement de la boucle V4 : « Découvrons une abbaye, des villages, des lavoirs, ... ». Les carrefours dangereux, communs avec « l'Avenue Verte », ayant été aménagés par le Département du Val d'Oise, il s'agit d'améliorer les chemins empruntés pour un roulage sécurisé pour tous les publics.

Nature et contenu du projet :

Les travaux d'aménagement pour la sécurisation de cet itinéraire concernent essentiellement des travaux de reprise des surfaces de chemins (*Décaissement sur 25cm, fourniture et pose d'un géotextile non tissé, fourniture et pose de GNT 0/31,5 sur 20cm y compris reprofilage, finition en stabilisé sur 5 cm*) pour 30 m de chemin à Seugy et pour un même chemin très pentu de 330 m à Chaumontel et de 334 m à Luzarches.

Ces travaux seront encadrés par une maîtrise d'œuvre.

Concernant le jalonnement, afin de rechercher une cohérence de jalonnement avec les itinéraires déjà existants, de ne pas surcharger l'information et de ne pas multiplier les panneaux directionnels, il est proposé que le jalonnement de cet itinéraire prenne aussi en charge les informations des autres itinéraires qui partagent avec lui certains tronçons, comme la vélo-route Paris-Londres « Avenue Verte », par exemple.

Cette boucle se déroulant essentiellement sur des petites routes ou dans des villages. Le PNR Oise-Pays de France fait le choix d'implanter des panneaux de signalisation type DV, réglementaires pour la signalisation vélo, sur les voies routières.

Pour avoir une bonne visibilité et lisibilité de l'itinéraire du PNR, un identifiant propre au Parc sera apposé sur les panneaux directionnels avec les identifiants des autres itinéraires rencontrés.

Exemple de panneau routier DV



Avec la compétence de l'association au5v, représentant les cyclistes, et en accord avec les collectivités locales et le Département, le Parc naturel régional Oise-Pays de France a détaillé les besoins nécessaires à un jalonnement performant de la boucle 4.

Pour des raisons de facilité et de fortes pentes, cette boucle a un sens privilégié de parcours, le jalonnement de cet itinéraire se fera donc seulement dans un sens.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional

Maître d'œuvre : SODEREF Oise, entreprises

Durée des travaux : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 172 297 Euros

Coût total HT : 143 581 Euros

Assiette subventionnable : 143 581 Euros HT

Plan de financement :

CR Ile-de-France	90 000 €	62,68 %
CD Oise	53 581 €	37,32 %
TOTAL HT	143 581 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Programme de communication - 15^{ème} tranche – F 438

Localisation :

Ensemble du territoire, y compris les communes du périmètre d'extension

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- Mesure 31 : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune
 - 31.1 - Communiquer sur les actions du Parc et son projet de développement durable du territoire
 - 31.2 - Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux et aux richesses du territoire
- Mesure 34 : Impliquer les habitants, encourager et soutenir leur engagement éco-citoyen
 - 34.1 – Sensibiliser et se former aux enjeux du développement durable

Justification par rapport à l'objectif :

Les actions de communication doivent répondre aux objectifs suivants:

- Faire connaître le Parc aux habitants et les faire adhérer au Parc
- Communiquer sur le renouvellement de la Charte

Ce programme de communication propose les outils de communication suivants :

- o le magazine du Parc
- o un rapport d'activités

Nature et contenu du projet :

Le magazine du Parc (coût de l'opération pour le travail de rédaction, de mise en page, d'impression et de distribution de 2 numéros: (6240 € pour la rédaction de 2 numéros) (27 708 € pour la création et l'impression) (13 962 € pour la distribution de 2 numéros) **47 910 € TTC**

Depuis 2004, le Parc a mis en place un magazine d'informations distribué à l'ensemble des foyers du territoire.

Il est budgété 2 numéros qui seront édités chacun à 90 000 exemplaires.

Le rapport d'activités (pour la mise en page et l'impression 7 584 € TTC)

Le rapport d'activités permet de rendre compte des actions mises en place durant l'année précédente. Il est ainsi communiqué principalement aux élus des Régions, Départements, aux Conseillers municipaux et aux partenaires. Il est la vitrine des actions du Parc.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional

Maître d'œuvre : agences de communication

Durée des travaux : 18 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 55 494 Euros

Coût total HT : 46 245 Euros

Assiette subventionnable : 55 494 Euros TTC

Plan de financement :

CR Hauts-de-France	40 000 €	72,08 %
CR Ile-de-France	7 747 €	13,96 %
CD Oise	7 747 €	13,96 %
TOTAL TTC	55 494 €	100%

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Organisation d'actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes – 15^{ème} tranche – F 439

Localisation :

Cette opération est proposée à l'ensemble des habitants des communes du Parc. Par le biais des manifestations et animations proposées, elle touche également des habitants des communes et communautés de communes voisines.

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

- **Mesure 31 : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune**
 - Disposition 31.2 - Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux et aux richesses du territoire
- **Mesure 34 : Impliquer les habitants, encourager et soutenir leur engagement éco-citoyen :**
 - Disposition 34.1 - Sensibiliser et se former aux enjeux du développement durable
 - Disposition 34.2 - Développer les actions participatives en faveur du territoire et encourager les comportements citoyens
 - Disposition 34.3 - Accompagner les initiatives éco-citoyennes collectives et aider à la mise en place de manifestations éco-responsables

Justification par rapport à l'objectif :

L'adhésion de tous, habitants et acteurs locaux au projet de développement durable mené par le Parc est un véritable enjeu pour la seconde charte. L'objectif recherché est de faire découvrir les nombreuses richesses du territoire, de faire partager le projet de territoire afin de développer un sentiment d'appartenance commune et inciter les habitants à agir dans le respect des valeurs du Parc. Les actions de sensibilisation menées par le Parc doivent donc avoir comme finalité d'amener chaque individu à penser, à décider et à agir de lui-même en faveur de la préservation des patrimoines, des ressources et dans la lutte contre le changement climatique.

Nature et contenu du projet :

Pour être efficace, la sensibilisation du grand-public, doit s'appuyer sur une offre de découverte du territoire, de son patrimoine et de l'environnement la plus large possible : les modalités d'actions, les moyens et outils de sensibilisation développés et utilisés devant être adaptés à chaque type de public.

De nombreuses manifestations de nature différente seront programmées afin de satisfaire le plus grand nombre. Ainsi, il est prévu de :

- **poursuivre les actions de découverte du patrimoine** naturel, historique et culturel du territoire, très appréciées par le grand-public : sorties découvertes de la faune et de la flore, sorties découvertes du patrimoine local.
- **participer aux opérations nationales** ou initiées par nos partenaires financiers, institutionnels ou associatifs : « Hauts de France propres » et « Fréquence grenouilles », « Semaine de l'eau » et « Fête de la nature », « Festival de l'arbre et des chemins ruraux », « Nuit de la Chauve-souris », « Jour de la Nuit », « Journées de l'arbre », etc.
- **susciter la participation active des habitants aux actions du PNR** par l'organisation d'au moins un chantier participatif (opération de nettoyage, restauration d'un espace naturel, plantation d'une haie, etc.)

- **poursuivre la participation et l'implication du Parc au sein des manifestations organisées par les communes et structures associatives du territoire du Parc** : tenue de stands d'information, conférences, expositions.
- **proposer des sorties et ateliers thématiques pour les enfants**, qu'ils s'agissent de sorties familiales adaptées aux enfants ou d'animations à destination des centres de loisirs ou autres structures accueillant des enfants (bibliothèque, conseil municipal jeune, etc.).
- **poursuivre l'animation du Réseau des Correspondants Parc et** continuer à les aider à organiser des animations au sein de leur commune : tenue de stands, opérations de nettoyage, ateliers éco-citoyens, création de jardins partagés, trocs de plantes, etc.

Maître d'ouvrage : SM Parc naturel régional

Maître d'œuvre : Prestataires privés

Durée des travaux : 18 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 15 365 Euros

Coût total HT : 14 848 Euros

Assiette subventionnable : 15 365 Euros TTC

Plan de financement :

CR Hauts-de-France	10 000 €	65,08 %
CR Ile-de-France	5 365 €	34,92 %
TOTAL TTC	15 365 €	100 %

FICHE DE SYNTHÈSE

Présentation technique

Intitulé de l'opération : Travaux à la Maison du Parc – F 440

Localisation :

Concerne la Maison du Parc, siège administratif du PNR, mais vise à l'accueil du public et touche potentiellement l'ensemble des communes du Parc

Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

Cette opération concerne les moyens de mise en œuvre de l'ensemble des mesures de la Charte.

Justification par rapport à l'objectif :

Le projet fait suite aux travaux liés à l'accessibilité de la Maison du Parc, engagés en avril 2019.

Nature et contenu du projet :

1/- Les travaux d'électricité liés à l'accessibilité aux PMR, et notamment à l'accessibilité aux personnes mal-voyantes, nécessitent l'aménagement d'un chemin de câbles dans un local au sous-sol menant au transformateur général basse tension. Ce local présente des effondrements du plafond en plâtre gros et une fragilité préoccupante des structures métalliques.

Les risques ont nécessité la programmation d'une intervention d'urgence de purge des plâtres et de consolidation provisoire des ouvrages.

Profitant de cette dernière, un état sanitaire global a été réalisé sur l'ensemble du local. Au regard de ces analyses sanitaires, il est indispensable de programmer des interventions de restauration urgente des structures du plafond du sous-sol, supportant en grande partie les ouvrages en pierre du perron de la Maison du Parc.

2/- Par ailleurs, les travaux de mise en accessibilité ont nécessité la dépose d'un filet anti-pigeons sous le grand porche des communs. Cet ouvrage disgracieux nécessite un entretien et des manutentions successives aux coûts déraisonnables. Il peut être remplacé par un dispositif électrique discret (alimenté par un système autonome solaire) et pérenne ne nécessitant pas d'entretien.

3/- Enfin, il a été constaté l'apparition de fissures structurelles préoccupantes sur le balcon de l'oriel, façade nord. Des travaux d'urgence de restauration des ouvrages sont impératifs.

Maître d'ouvrage : SM du Parc naturel régional

Maître d'œuvre : Entreprises privées

Durée des travaux : 24 mois

Présentation financière

Coût total TTC : 67 696 Euros

Coût total HT : 56 415 Euros

Assiette subventionnable : 56 415 Euros HT

Plan de financement :

CR Hauts-de-France	30 000 €	53,18 %
CR Ile-de-France	26 415 €	46,82 %
TOTAL HT	56 415 €	100 %

DECISIONS MODIFICATIVES

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Les décisions modificatives qui sont proposées visent principalement à inscrire les opérations du programme d'actions 2019.

Par ailleurs, il est proposé deux opérations d'ordre de régularisation.

I – Inscription des opérations du programme d'actions 2019

Les opérations concernent le budget opérationnel et le budget principal.

Le budget opérationnel :

13 opérations sont concernées par la section de fonctionnement du budget opérationnel :

➤ Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels	55 000 €
➤ Restauration écologique de milieux naturels - 15ème tranche	21 500 €
➤ Catalogue interactif des variétés fruitières anciennes et locales	7 800 €
➤ Développement du dispositif Rezo pouce	20 234€
➤ Fonds Etudes d'aménagement	70 000 €
➤ Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	60 000 €
➤ Valorisation paysagère et gestion écologique des cimetières	114 360 €
➤ Cahier de recommandations pour les devantures commerciales – Senlis	15 948 €
➤ Plaquette de découverte des villages - 7ème série	5 736 €
➤ Fonds Expertises environnementales	50 000 €
➤ Développement de l'alimentation locale	8 613 €
➤ Programme de communication	55 494 €
➤ Actions de sensibilisation "Grand public" et campagnes éco-citoyennes	15 365 €

5 opérations sont concernées par la section d'investissement du budget opérationnel :

➤ Programme de réhabilitation du patrimoine rural	42 233 €
➤ Circuit d'interprétation des patrimoines – Chantilly	29 879 €
➤ Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles	30 000 €
➤ Développement de l'alimentation locale	6 690 €
➤ Aménagement et jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo	172 297 €

Au total les crédits qu'il est proposé d'ajouter au budget opérationnel, en dépenses et en recettes, s'élèvent à 781 149 €.

Le budget principal :

1 opération est budgétée à la section d'investissement du budget principal :

➤ Travaux à la Maison du Parc	67 698 €
-------------------------------	----------

Budget principal et budget opérationnel confondus, les recettes proviennent :

- des Régions pour un montant total de 527 758 €
- des Département pour un montant total de 238 143 €
- des participations des communes pour un montant total de 36 852 €
- du FCTVA pour un montant total de 46 094 €

Les tableaux des inscriptions budgétaires correspondantes sont présentés ci-après.

2 – Opérations d'ordre de régulation

Deux opérations d'ordre concernant le budget principal sont proposées :

La première consiste à régulariser un suramortissement de 116,76 € qui date de 2014 et qui a été constaté lors de la clôture des comptes 2018. Il est proposé de prévoir, en dépenses, l'annulation de ce montant au moyen du compte « annulation d'un titre sur exercice antérieur » et de prévoir, en recette, la même somme au « résultat de fonctionnement reporté ».

La deuxième opération permet de prévoir les crédits nécessaires pour transférer, sur le compte 21318, les travaux anciens réalisés à la Maison du Parc, qui étaient restés sur le compte d'attente 2315.

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

BUDGET 2019 - Décision modificative n°1
Budget Opérationnel

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Imputation	Libellés	Imputation	Libellés
Chapitre 011	Charges à caractère général	Chapitre 74	Dotations, subventions, participations
6042	Achat de prestations de services	7472	Autres subventions Région
60628	Fournitures non stockées	7473	Autres subventions Départements
60632	Fournitures de petit équipement	74748	Participations des communes
617	Etudes		
6236	Catalogues et Imprimés		
6237	Publications		
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante		
657348	Subvention de fonctionnement à une commune		
6574	Subvention de fonctionnement à une personne de droit privé		
	TOTAL		TOTAL
	443 550		500 050
	135 845		336 734
	6 000		133 934
	4 560		29 382
	224 360		
	19 934		
	52 851		
	56 500		
	25 000		
	31 500		
	500 050		500 050

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Imputation	Libellés	Imputation	Libellés
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves
2041482	Subv d'équipement versées - communes	10222	FACTVA
20422	Subv d'équipt - personne de droit privé		
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	Chapitre 13	Dotations, subventions, participations
2152	Installations et voirie	1312	Subvention d'équipement Régions
2128	Autres agencements et amé de terrains	1313	Subvention d'équipement Départements
		13148	Subv d'investissement des communes
	TOTAL		TOTAL
	72 233		34 811
	8 188		34 811
	64 045		
	208 866		246 288
	44 069		134 609
	164 797		104 209
	281 099		281 099

BUDGET 2019 - Décision modificative n°1
Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Imputation	Libellés	Imputation	Libellés
Chapitre 042		Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		
	TOTAL		TOTAL
	116,76		116,76
	116,76		116,76
	116,76		116,76

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Imputation	Libellés	Imputation	Libellés
Chapitre 21	Immobilisation Corporelles	Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves
2135	Aménagement des constructions	10222	FACTVA
Chapitre 041		Chapitre 13	Subventions d'investissement
21318	Autres bâtiments publics	1312	Subventions Régions
		Chapitre 040	Subventions d'équipement
		139141	
		Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'inv reporté
		Chapitre 041	Immobilisations en cours
		2315	
	TOTAL		TOTAL
	67 698		11 283
	67 698		11 283
	395 130		56 415
	395 130		56 415
	395 130		116,76
	395 130		116,76
	395 130		-116,76
	395 130		395 130
	395 130		395 130
	462 828		462 828

BUDGET 2019 - Décisions modificatives n°1
Recettes par opération

	OPERATION	COUT	CR HDF	CR IDF	CD OISE	CD VO	autres
	Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité						
F 423	Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 15ème tranche	55 000	0	27 500	27 500		
F 424	Restauration écologique de milieux naturels - 15ème tranche	21 500	0	10 750	10 750		
F 425	Création d'un catalogue interactif des variétés fruitières anciennes et locales	7 800	7 800	0	0		
	Orientation 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé						
F 426	Développement du dispositif Rezo pouce	20 234	14 400	0	5 834		
	Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement						
F 427	Fonds Etudes d'aménagement	70 000	56 000	7 000	7 000		
	Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun						
F 428	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	60 000	0	30 000	30 000		
F 429	Valorisation paysagère et gestion écologique des cimetières	114 360	58 168	0	0	30 000	26 192
F 430	Elaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures commerciales - Senl	15 948	7 655	0	5 103		3 190
F 431	Programme de réhabilitation du patrimoine rural	42 233	0	21 117	21 116		
F 432	Plaquette de découverte des villages - 7ème série	5 736	5 736	0	0		
F 433	Circuit d'interprétation des patrimoines - Chantilly	24 899	0	8 492	8 937		7 470
	Orientation 7 : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles						
F 434	Fonds Expertises environnementales	50 000	30 000	10 000	10 000		
	Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales						
F 435	Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles	30 000	0	15 000	15 000		
F 436	Développement de l'alimentation locale	14 188	8 613	0	5 575		
	Orientation 10 : Développer l'économie touristique						
F 437	Aménagement et jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo	143 581	0	90 000	53 581		
	Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire						
F 438	Programme de communication	55 494	40 000	7 747	7 747		
F 439	Actions de sensibilisation "Grand public" et campagnes éco-citoyennes	15 365	10 000	5 365	0		
	Organisation et moyens						
F 440	Travaux à la Maison du Parc (3ème tranche pour la mise en accessibilité)	56 415	30 000	26 415	0		
	TOTAL	802 753	268 372	259 386	208 143	30 000	36 852

BUDGET 2019 - Décision modificative n°1
Dépenses par opération et imputation comptable

		OPÉRATION	Prestations service	Fournitures non st.	Petit équip.	Etudes	Catalog et imprimés	Publications	Subv. communes	Sub. Fonct Assoc	Subv. aux communes	Install. Voirie	Subv. privés	Autres aménagements terrain	Aménagements	TOTAL
F 423 BO F		Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 15ème tranche	55 000													55 000
F 424 BO F		Restauration écologique de milieux naturels - 15ème tranche								21 500						21 500
F 425 BO F		Création d'un catalogue interactif des variétés fruitières anciennes et locales	7 800													7 800
F 426 BO F		Développement du dispositif Rezo pouce	14 400		4 560			1 274								20 234
F 427 BO F		Fonds Etudes d'aménagement				70 000										70 000
F 428 BO F		Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	10 000	5 000		10 000				10 000						60 000
F 429 BO F		Valorisation paysagère et gestion écologique des cimetières				114 360										114 360
F 430 BO F		Elaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures commerciales - Senlis	14 280				1 668									15 948
F 431 BO I		Programme de réhabilitation du patrimoine rural									8 188		34 045			42 233
F 432 BO F		Plaquette de découverte des villages - 7ème série					5 736									5 736
F 433 BO I		Circuit d'interprétation des patrimoines - Chantilly				30 000						29 879				29 879
F 434 BO F		Fonds Expertises environnementales	20 000										30 000			50 000
F 435 BO I		Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles														
F 436 BO F et I		Développement de l'alimentation locale					7 036	1 577				6 690				15 303
F 437 BO I		Aménagement et jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo										7 500		164 797		172 297
F 438 BO F		Programme de communication					5 494	50 000								55 494
F 439 BO F		Actions de sensibilisation "Grand public" et campagnes éco-citoyennes	14 365	1 000												15 365
F 440 BP I		Travaux à la Maison du Parc (3ème tranche pour la mise en accessibilité)	135 845	6 000	4 560	224 360	19 934	52 851	8 188	31 500	44 069	64 045			67 698	67 698
																848 847

**FIXATION DES TAUX DE PROMOTION
CONCERNANT LES POSSIBILITES
D'AVANCEMENT DE GRADE**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : FIXATION DES TAUX DE PROMOTION

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale notamment l'article 49, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaire pouvant être promu est déterminé par l'application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Les taux de promotion doivent être fixés par l'assemblée délibérante.

Ces taux de promotion avaient été fixés par le Comité syndical du Parc en 2015 mais certains grades n'existant pas au sein du Parc, notamment le grade de rédacteur, les taux correspondants n'avaient pas été votés.

En vue d'anticiper le passage au grade de rédacteur de Mme Danielle BRIGHON, il convient de compléter le tableau.

Le Comité Technique ayant émis un avis favorable en date du 29 avril 2019, **je vous propose de valider les taux de promotion, par grade suivants :**

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
Ingénieur territorial	Ingénieur général de classe exceptionnelle	100 %
Ingénieur territorial	Ingénieur en chef hors classe	100 %
Ingénieur territorial	Ingénieur en chef	100%
Ingénieur Territorial	Ingénieur Hors classe	100%
Ingénieur Territorial	Ingénieur Principal	100%
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif principal de 1ère classe (C3)	100%
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif principal de 2ème classe (C2)	100%
Attaché territorial	Attaché territorial Hors classe	100 %
Attaché territorial	Directeur territorial	100%
Attaché territorial	Attaché Principal	100%
Conservateur territorial du patrimoine	Directeur territorial	100%
Conservateur territorial du patrimoine	Conservateur du patrimoine en chef	100 %
Rédacteur	Rédacteur Principal de 1ère classe	100 %
Rédacteur	Rédacteur Principal de 2ème classe	100 %

DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU

Séance du 19 février 2019

- Mobilisation du fonds « études d'aménagement » pour une étude d'aménagement du site du Fréchet à Viarmes
- Mobilisation du fonds « études d'aménagement » pour des esquisses architecturales d'une salle polyvalente à Pontarmé
- Mobilisation du fonds « expertises environnementales » pour l'étude du potentiel biomasse énergie
- Mobilisation du fonds « expertises environnementales » pour un diagnostic chiroptères en forêt de Chantilly
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal

Séance du 28 février 2019

- Répartition de l'enveloppe financière pour l'opération concernant le mobilier de stationnement vélo
- Avenant à la convention interparcs franciliens pour la mise en place d'un système d'information territorial partagé
- Mobilisation du fonds « études d'aménagement » pour un schéma cyclable de la communauté de communes Carnelle Pays de France
- Mobilisation du fonds « expertises environnementales » pour le suivi scientifique de la mise en assec de l'étang Chapron
- Mobilisation du fonds « expertises environnementales » pour la réalisation d'une étude de marché de la filière foin
- Demandé de subvention à la DREAL Hauts-de-France pour une stratégie de conservation de la flore menacée
- Participation du Parc à l'opération « Plantons le décor »
- Convention de mise à disposition d'une assistance administrative de la communauté de communes Carnelle Pays de France auprès du Parc pour le poste à mi-temps de gestionnaire LEADER

Commission avis du 26 mars 2019

- Réponse à l'Autorité Environnementale sur le projet de modification n°1 du PLU de Plailly
- Avis sur la demande d'autorisation de la société VALOIS ENERGIE relative au projet d'augmentation de la capacité de traitement de l'unité de méthanisation de Senlis Réponse à l'Autorité environnementale sur le projet de PLU de Boran-sur-Oise

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

LISTE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

- Convention avec le bureau d'études D+H pour une étude d'aménagement du site du Fréchet à Viarmes
- Convention financière avec la commune de Viarmes pour une étude d'aménagement du site du Fréchet
- Convention avec le Conservatoire botanique de Bailleul pour le programme de conservation de la flore menacée 2019
- Convention financière avec la commune de Pontarmé pour des esquisses architecturales pour le projet de salle polyvalente
- Convention avec la commune de Vineuil-Saint-Firmin pour la réhabilitation du pas de tir
- Convention avec la commune de La Chapelle-en-Serval pour la réhabilitation du bâtiment des pompes
- Convention avec la commune de Pont-Sainte-Maxence pour la réhabilitation du calvaire de Vilette
- Convention avec l'Association des poteaux forestiers pour la réhabilitation de la croix Sainte-Maxence
- Convention avec le centre médico-social des Jockeys pour la réhabilitation de la chapelle
- Convention avec la Fédération des Parcs naturels régionaux pour les conditions d'utilisation du logiciel EVA
- Convention avec Aurélie Rouquette pour la réalisation du cahier de recommandations architecturales de la commune d'Aumont-en-Halatte
- Convention financière avec la commune d'Aumont-en-Halatte pour la réalisation du cahier de recommandations architecturales
- Convention avec Un château pour l'emploi pour la restauration des milieux naturels
- Convention avec l'Association du Festival de l'Oiseau et de la Nature pour l'animation d'une sortie grand public
- Signature d'un marché avec la société Abri plus pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Signature d'un marché avec la société ALTINNOVA pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Convention financière avec la commune de Chantilly pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo

- Convention financière avec la commune de Gouvieux pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Convention financière avec la commune de Lamorlaye pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Convention financière avec la commune d'Orry-la-Ville pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Convention financière avec la commune d'Asnières-sur-Oise pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Convention financière avec la commune de Pont-Sainte-Maxence pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Convention financière avec la commune de Fosses pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Convention avec la communauté de communes Carnelle Pays de France pour Geoxalis
- Convention avec le bureau d'études SINBIO pour le suivi scientifique de l'assec de l'étang Chapron
- Convention avec le Département de l'Oise pour la participation financière du département pour le fonctionnement du Parc
- Convention avec la communauté de communes Carnelle Pays de France pour la mise à disposition à mi-temps d'un agent au poste de gestionnaire LEADER
- Convention avec Cyril Badet pour la réalisation d'un reportage photographique
- Convention avec le bureau d'études Transitions pour une mission d'assistance à la finalisation du dossier de candidature COTTRI

QUESTIONS DIVERSES

